

ESPACE

de libertés

Magazine du Centre d'Action Laique / AVRIL 2013 / N°418

Sweet Little Sixtine

Dossier:

Le point inter G

Quel bonus
pour le Mali ?



5 414306 206816

ÉDITORIAL

- 3 Quelle toile!
- 4 Espace de brièvetés
- 6 Chronique
- 8 Droit de suite

38 Entretien

L'équerre,
le compas et le
croissant

42 Europe

Sweet Little Sixtine

46 Monde

Myanmar: le prix des
libertés
Frontières figées,
populations mouvantes
Quel bonus pour le Mali ?



10 Dossier

- Le point inter G
- Entre Tanguy et Tatie Danielle
- L'inter G, c'est du DD !
- Une génération sacrifiée ?
- Les aînés, solides et solidaires
- L'indispensable solidarité intergénérationnelle
- Toi mon toit
- Bilan mitigé du modèle allemand

56 Libres ensemble

Pour sauver les jeunes de la délinquance: l'enseignement
Les virées populistes mènent droit dans le mur
Un logement décent: plus qu'un droit, un devoir
Le Journal: ce printemps qu'on assassine
La laïcité serait-elle islamophobe ?

71 Coup de pholie

72 Culture
L'incroyable parcours de Sixto Rodriguez
Elles préfèrent Causette
Geen babeldera: Babel à Bruxelles

ESPACE de libertés

Rédacteur en chef :

Yves Kengen

Secrétaire de rédaction :

Amélie Dogot

Production :

Fabienne Sergoynne

Documentaliste :

Anne Cugnon

Illustratrice :

Dominique Goblet-Kai Pfeiffer

Graphisme :

YEBOgraphics

Imprimeur :

Kliemo

Fondateur :

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Belgique: 20€, Étranger: 32€
par virement au compte du CAL:

IBAN: BE16 2100 6247 9974

BIC: GEBABEBB

TVA: BE 0409 110 069

ISSN 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236
avenue Arnaud Fraiteur
1050 Bruxelles

Tél: 02 627 68 68 - Fax: 02 627 68 01

E-mail: espace@laicite.net

Photo de couverture: © Alberto Pizzoli/AFP

Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC)
Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique -
Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la
Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de
la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses
qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données perso-
nelles et les faire rectifier.



Édito / Par Yves Kengen, rédacteur en chef

Quelle toile !

Un nouveau pape est appelé à régner... Quel barnum ! Que de pages noircies de blanches soutanes, de pourpre cardinalice et de glose thuriféraire ! Que d'heures d'antenne, même sur les chaînes de service public, pour annoncer la (bonne ?) nouvelle qui ne concerne, finalement, qu'une minorité de Belges...

Désidément, l'Église catholique romaine fait recette dans les médias. Est-ce lié à son apparat, ses ors, ses rutilances, qui contrastent tant par leur indécence avec la misère de ceux qui lui restent fidèles ?

Un nouveau pape est appelé araignée. Cette toile, tissée avec application, englue même les plus laïques des journalistes. Un réseau inextricable, mêlant religion, luttes de pouvoir sans merci, lobby gay, petits meurtres entre amis, scandales financiers et gros business de la foi. Foin de *Dallas*, voici *Vatican* ! *Vatican I*, *Vatican II*, *Vatican III*... C'est (en)cyclique.

Heureusement, cette débauche d'informations essentielles aura occulté des sujets bien moins excitants : la suite de la saga ArcelorMittal, l'inculpation des anciens patrons de Fortis, les fissures de nos centrales nucléaires, la grogne des syndicats face à l'austérité annoncée, les affres budgétaires du gouvernement... Sans même évoquer les réfugiés somaliens dans les camps de fortune, si l'on ose dire, au Kenya nord. Rien que du sinistre, du désespérant, du mauvais augure...

Félicitons-nous avec félicité que la démission de Joseph Ratzinger, qu'on a connu moins bien inspiré, puis l'avènement de Jorge Bergoglio, le dispute à la grossesse de Kate Middleton, à l'abdication de Beatrix, à la fausse annonce d'un futur bébé pour Shakira et Gérard Piqué ou à la bataille féroce que se livrent les concurrents des télécrochets où les paillettes s'allient aux dentifrices pour que show puisse *go on*.

On s'excuserait presque, nous laïques terre à terre, de n'avoir rien de plus glamour à vous proposer ce mois-ci –en dépit d'un courageux papier sur les dessous de l'État des éminences calottées– qu'un dossier sur l'intergénérationnel. La solidarité entre jeunes et vieux. Pas comme au Vaticain, où il n'y a ni jeunes, ni solidarité. On attend de pied ferme vos lettres de protestation. 

Ikea repasse les plats

Le mois dernier, Ikea présentait son bilan pour l'année 2012, avec à la clé une hausse de 9,5% de son chiffre d'affaires (27 milliards d'euros), 298 magasins dans le monde, 3,2 milliards de bénéfice. Bon, les boulettes au cheval et la tarte aux matières fécales n'étaient pas encore passées par là (en tout cas, pas officiellement). L'occasion pour les mauvais coucheurs de rappeler quelques vérités sur le géant suédois du mécano mobilier: *Le Monde* (24/1) s'est permis de rappeler effrontément que le président fondateur d'Ikea, Ingvar Kamprad, «au passé de militant nazi», a reçu en 70 ans et sans sourciller des tombereaux de «révélations embarrassantes»: travail des enfants, milliards d'euros dans les paradis fiscaux, travail forcé des prisonniers politiques en Allemagne de l'Est. Et premières inculpations dans l'affaire de surveillance illégale (lisez: espionnage) des salariés (surtout s'ils sont soupçonnés de voter à gauche), révélée par *Le Canard Enchaîné*. Des calomnies évidemment, pas de nature à décourager les aficionados de la clé Allen. (yk)

Pilule amère

Il faut lire ce beau témoignage publié par *Rue 89* («Mon IVG médicamenteuse: "Vous êtes enceinte, bravo!"», mis en ligne le 14 février 2013) et qui raconte par le menu le parcours du combattant d'une jeune fille qui cherche à se faire avorter. «*J'écris ces lignes au lendemain d'une semaine de ma vie consacrée à avorter*, lance-t-elle sur le web. *Je n'avais pas prévu de me réveiller un samedi matin en me disant "mais merde, je n'ai toujours pas mes règles!" et de devoir me consacrer une semaine à un "projet avortement" en me heurtant à de la désinformation massive.*» Désinformation –ou incompetence? – qui voit d'abord un pharmacien affirmer à la jeune femme que la pilule abortive peut être prise dans les... douze semaines qui suivent le rap-

port sexuel [sic], puis un médecin s'embrouiller, manifestement plus perméable aux arguments anti-IVG qu'à la détresse de sa patiente. Sur les 220 000 IVG pratiqués en France chaque année, la moitié sont désormais des avortements médicamenteux. (map).

La curie broie du Noir

Dans son numéro du 13 mars, *Libération* s'intéresse aux nouveautés lexicales dans le latin moderne qui constitue la langue officielle au Vatican. Dans ce savoureux volapük, on note une séduisante traduction de «jazz»: *nigritarum musica* (littéralement, musique de nègres). Et pour «Jésus, que ma joie demeure», on propose *lobby gay*? (yk)

Votez hétéro!

Seul le nouveau pape sera mis au courant: ainsi en a décidé Benoît XVI quelques semaines avant de s'en aller. Au courant de quoi? Des agissements d'un –prétendu?– lobby gay qui ferait ses petites affaires dans le dos de Sa Sainteté. Que l'Église n'ait rien fait depuis deux mille ans pour propager l'hétérosexualité dans ses rangs n'est un secret pour personne. Que l'homosexualité y existe comme ailleurs, non plus. De là à prétendre que des prélats gays auraient fondé un club basé sur la préférence sexuelle pour donner dans la partouze et l'escroquerie, voilà qui demande des preuves. Nous ne sommes pas naïfs: le monde n'est pas nécessairement plus propre au

Vatican qu'ailleurs. Mais le «scoop» qu'a sorti *La Repubblica* en février passerait aisément pour homophobe faute d'être suffisamment étayé. En attendant, c'est tout bénéf pour le cardinal ghanéen Peter Turkson qui, sur CNN, a mis tout le monde dans le même panier, gays et pédophiles, excluant qu'en Afrique de telles pratiques puissent avoir lieu. Ben tiens, ça se saurait! (map)

Pédophiles

Les rédactions fondent et pour avoir viré ses journalistes à tour de bras au cours des derniers mois, peut-être *El País* a-t-il perdu à son tour le sens de la distance et le goût de l'information vérifiée. Ou alors, il n'y a pas de fumée sans feu.

Quoi qu'il en soit, Godfried Danneels s'est retrouvé collé en février par le quotidien espagnol sur une liste de neuf «protecteurs de pédophiles», en une référence claire au manque d'entrain qu'a mis le prélat à scruter les draps de l'Église en Belgique. Mais qu'on se rassure! Il en est des listes de cardinaux pédophiles ou «protecteurs de pédophiles» comme des gazettes turfistes: s'il y a beaucoup de favoris, seuls les outsiders et les canassons permettent de gagner gros. Mieux vaut le savoir quand on sait que Mgr Danneels ne figure pas sur la liste des «douze salopards» transmise à la chaîne CNN par le Snap, un réseau américain de victimes de prêtres pédophiles. Sur cette blacklist, on a

retrouvé en revanche le... Ghanéen Peter Turkson (cf. ci-contre). Faudrait savoir, Peter! (map)

On emprisonne: à l'Est, rien de nouveau

Tout va très bien, Madame la Marquise. Plutôt content de lui, Vladimir Poutine assure que les droits de l'homme se portent parfaitement en Russie, merci pour eux. Et s'il y a des anicroches, c'est bien normal en période de campagne électorale, s'est-il justifié aux côtés de François Hollande. En février, l'ONG Human Rights Watch avait pourtant accusé: 2012 est «*la pire année pour les droits de l'homme dans l'histoire récente en Russie*», depuis la chute de l'URSS. L'opposition et les ONG russes ne cessent de dénoncer les atteintes aux libertés depuis le retour de Vladimir Poutine au Kremlin en mai 2012. Les leaders des manifestations contestant la victoire de son parti Russie unie lors des législatives qui ont précédé risquent jusqu'à 10 ans de prison. Même tarif pour une vingtaine de manifestants pris dans la nasse poutinienne. Sans parler des assassins et de la répression à l'égard de la presse, des meurtres sauvages en Tchétchénie, des défenseurs des droits humains que l'on tabasse. Bref tout va bien en Russie. (map)

Crise de tête

Pas de crise de l'emploi en Arabie Saoudite, où la pénurie de bourreaux se fait cruellement ressentir. Avis aux chômeurs amateurs de coupage de tête... *Le Parisien* (17/3), repris par *le Canard*, explique doctement que «*certaines exécutions ont dû être retardées, et d'autres se sont faites dans la confusion parce que l'exécutant était en retard*». Une décapitation faite «dans la confusion»: on aimerait plus de détails. (yk)

Bonne économie et bon droit

Les tenants du libéralisme triomphant ont –in extremis– nationalisé leur secteur financier et certaines industries en perdition; la dernière puissance communiste planétaire maintient un régime politique éculé grâce au capitalisme le plus... débridé. C'est une Chine toujours rouge qui supporte une forte partie de la dette de ses adversaires idéologiques financièrement cramoisis.

Par Stephen Gautier
Consultant et dirigeant d'entreprise

Si nos anciennes clefs de lecture de l'économie n'ouvrent plus aucune porte de compréhension de la crise et de ses voies de résolution, le constat d'un désastre s'est en revanche imposé à tous. Les causes en sont politiques. En économie et en finances, le gouvernement des hommes a cédé la place à l'administration des «choses» par elles-mêmes et ceux qui les détiennent ou en profitent. La dérégulation devait être remplacée par la vertueuse «main invisible» du marché, elle a été enterrée dans les faits dans une opaque et coupable dérive des petits calculs entre amis et «en sous-main». À une recherche à n'importe quel prix de l'incertaine reconquête de la volatile confiance de la finance internationale, il faut absolument retrouver la confiance du plus robuste des marchés à savoir celui de la demande.

La confiance des peuples citoyens-consommateurs est rompue avec les experts et les professionnels de l'économie. Là où le seul doute sur leurs

compétences crée déjà de l'angoisse s'est ajoutée –pour certains et non des moindres– la révélation d'une honnêteté largement sujette à caution... et le prix de la caution fut prohibitif. Il serait donc coupable et fou de croire qu'un libéralisme sans règles qui a su s'affranchir des lois pour institutionnaliser la malversation financière serait capable recouvrer sa rationalité originelle et concourir à un parfait équilibre structurel de systèmes socio-productifs mondialisés en concurrence sauvage.

En l'absence actuelle de toute vision prospective, nous savons toutefois approcher un suicide écologique collectif qui –bien qu'identifié et assuré– n'en demeure pas moins ni anticipé ni traité. Là aussi, il semble qu'on attende batalement la prise de conscience universelle et la prise du pouvoir de la raison sur la folie. Les solutions possibles ne peuvent être que politiques et passeront aussi par le droit. L'économie tout comme l'écologie doivent réintégrer le

registre d'un droit garant de l'intérêt général et inflexible aux intérêts trop particuliers, d'un droit seul capable d'imposer la recherche, la réflexion et l'organisation de réformes mais aussi changements voire ruptures avec des trajectoires incertaines ou catastrophiques.

Face à un capitalisme qui est devenu financiarisé et antisalarial, il faut retrouver la confiance du marché de la consommation solvable qui, seule, peut fournir un terrain propice à la croissance et –ne confondons pas les effets avec les causes– c'est de cette croissance que peut renaître la confiance et non l'inverse. Le droit doit corriger d'abord les «errements» passés; notamment par un droit de protéger les épargnants en réduisant la taille et séparant activités de dépôt et spéculatives des banques, droit d'accès symétrique à l'information sur les produits

financiers mais aussi –de façon plus élémentaire– droit à l'information transparente et claire sur les effets d'un médicament voire simplement sur le contenu d'une barquette de lasagne ou d'une boîte de raviolis. Le droit doit encore rééquilibrer l'abyss de répartition de création de valeur entre, d'une part, rétribution du risque spéculatif des investisseurs financiers et, d'autre part, juste rémunération du travail; travail dorénavant très précarisé et trop exposé au risque dangereusement croissant de la perte d'emploi. Au sortir des situations financières obscènes révélées par les marasmes récents, en paraphrasant Orwell, il faut savoir si –à défaut d'une «société juste»– nous choisissons de rétablir a minima une égalité de dignité et –à tout le moins– de retrouver une «société décente».



En Chine, même l'achat d'un logement est virtuel. Comment on fait, pour choisir les finitions?

Je t'aime moi non plus

Le changement de maquette de votre magazine a suscité de nombreuses réactions, en sens divers. Majoritairement positives, mais c'est une évidence: on ne peut pas plaire à tout le monde, et surtout pas au même moment. Vingt-cinq ans d'habitudes, ça ne se balaie pas d'un revers de la main. Pour donner tout son sens à cette rubrique conçue comme un espace de débats et de rencontres, nous reproduisons quelques-uns des courriers que nous avons reçus; accompagnés, le cas échéant, d'une réponse circonstanciée. Bonne lecture! (La rédaction)

Félicitations pour le nouvel Espace de Libertés. Son format et sa mise en page sont une réussite. Une vraie revue. Quant au contenu, il est évidemment de qualité. Comme toujours! (FJ)

* * *

Quelle déception!

1. Le format ne répond pas à l'importance du contenu est un ratage complet.
2. La présentation couverture est d'un banal à mourir: sans relief, sans imagination, sans beauté!
3. À force de le manipuler, les pages se décollent. C'est pratique pour mettre en poche, mais une page à la fois.
4. Il n'y a pas de vue d'ensemble d'un article à cause du format trop petit.

Qu'avez-vous fait??? Une petite revue «tabloïde» genre «Sun»? Je pense que si vous persistez, je ne me réabonnerai pas. Tant pis. (JD)

Il est logique que tout le monde ne partage pas l'enthousiasme global que semble rencontrer notre nouvelle formule. Les goûts et les couleurs, comme vous le savez... Nous préférerions avoir votre avis sur le fond, puisque c'est cela finalement ce qui pourra objectivement nous distinguer du *Sun*, comme vous l'évoquez avec un sens de l'humour (anglais) qui ne nous a pas échappé. Quant aux pages qui se détachent, ne s'agirait-il pas plutôt de l'encart libre «Fiche technique»?

* * *

Bravo et félicitations pour la nouvelle présentation du magazine; continuez! Salutations sincères. (GD)

* * *

Bonjour,

Voici quelques remarques relatives à la nouvelle présentation d'Espace de Libertés:

1. Le format utilisé est curieux, ni A4 (pourtant si facile), ni A5. Ce format porte-t-il un nom?
 2. La visibilité de la couverture est particulièrement médiocre: à part le mot «Espace» le reste est peu lisible! Seuls les initiés savent que c'est une revue laïque!
 3. L'illustration de cette couverture n'est pas heureuse: sexe? Violence?
 4. Le logo «CAL» est noyé dans la masse et ridiculement petit.
 5. Le sommaire est mal structuré, il faut s'y reprendre pour le lire dans l'ordre numérique.
 6. La pagination «à droite» fait défaut; or, c'est là qu'on la cherche d'abord. Le mieux, c'est des deux côtés. Évidemment!
 7. Le caractère utilisé pour le texte est inadéquat: je pense qu'on utilise les caractères empâtés pour les titres, les caractères maigres pour le texte. Ici c'est l'inverse.
 8. Les pages 6 et 7 découragent le lecteur.
 9. L'impression est trop proche du centre ce qui impose au lecteur de devoir croquer la brochure pour lire facilement.
 10. Les illustrations ne sont pas heureuses: on nous avait habitués à de très belles photos; que reste-t-il? Des dessins peu agréables...
- Bref, je lisais EdL du début à la fin, chaque numéro, et j'y prenais beaucoup de plaisir. Tout à coup je n'ai plus envie. Quelle idée de changer une si belle publication en une brochure aussi ordinaire! (AP)

EdL: Quelques éléments de réponse.

1. Tout format doit-il être nécessairement formaté?

2. Les initiés forment encore l'essentiel de notre lectorat.
3. Les deux, mon général. Bien vu!

Elle fait référence à l'article en page 51, dans lequel une légende de la même photo, en explique le sens (page 53).

4. C'est une option délibérée. Il ne s'agit pas d'une brochure de propagande.

5. Est-ce important de lire le sommaire dans l'ordre numérique?
6. Évidemment!

7. Les caractères à empattement sont beaucoup plus lisibles en petit format que les caractères simples. C'est bien pour cela que l'immense majorité des journaux imprimés en caractères latins utilisent des typos de type «Times» pour les textes. Quant aux titres, plus gros, ils se déchiffreront facilement sans empattement, et sont dès lors plus élégants, moins «empâtés».

8. Gageons que ce ne sera plus le cas ce mois-ci!

9. C'est exact, nous avons sous-estimé la profondeur de prise du brochage dans la marge intérieure.

10. Nous regrettons que les dessins vous paraissent peu agréables. C'est la loi des goûts et des couleurs. Dominique Goblet est une artiste reconnue, conférencière invitée et animatrice d'ateliers dans de nombreuses hautes écoles d'art de par le monde.

Nous comprenons bien votre déception; toutefois, compte tenu du grand nombre de réactions que nous avons reçues, «ordinaire» n'est pas le terme qui nous semble le mieux refléter l'effet produit par le nouvel EdL...

* * *

Magnifique travail! [...] Il va de soi que je m'abonne. Merci d'œuvrer à défendre nos idéaux et à les diffuser. (CG)

Ce qu'il faut retenir

Dossier: La génération du baby-boom, si elle veut se réaliser pleinement avant l'âge de la retraite, va devoir s'organiser. Prise en sandwich entre ses propres enfants et parents, dont elle est priée de s'occuper, quelle place lui reste-t-il pour accomplir ses rêves? Si vous n'y aviez jamais pensé, il n'est pas trop tard... mais il est temps!

Page 40: Entre Islam et franc-maçonnerie, le ciment est friable. Hervé Hasquin en dévoile la face cachée.

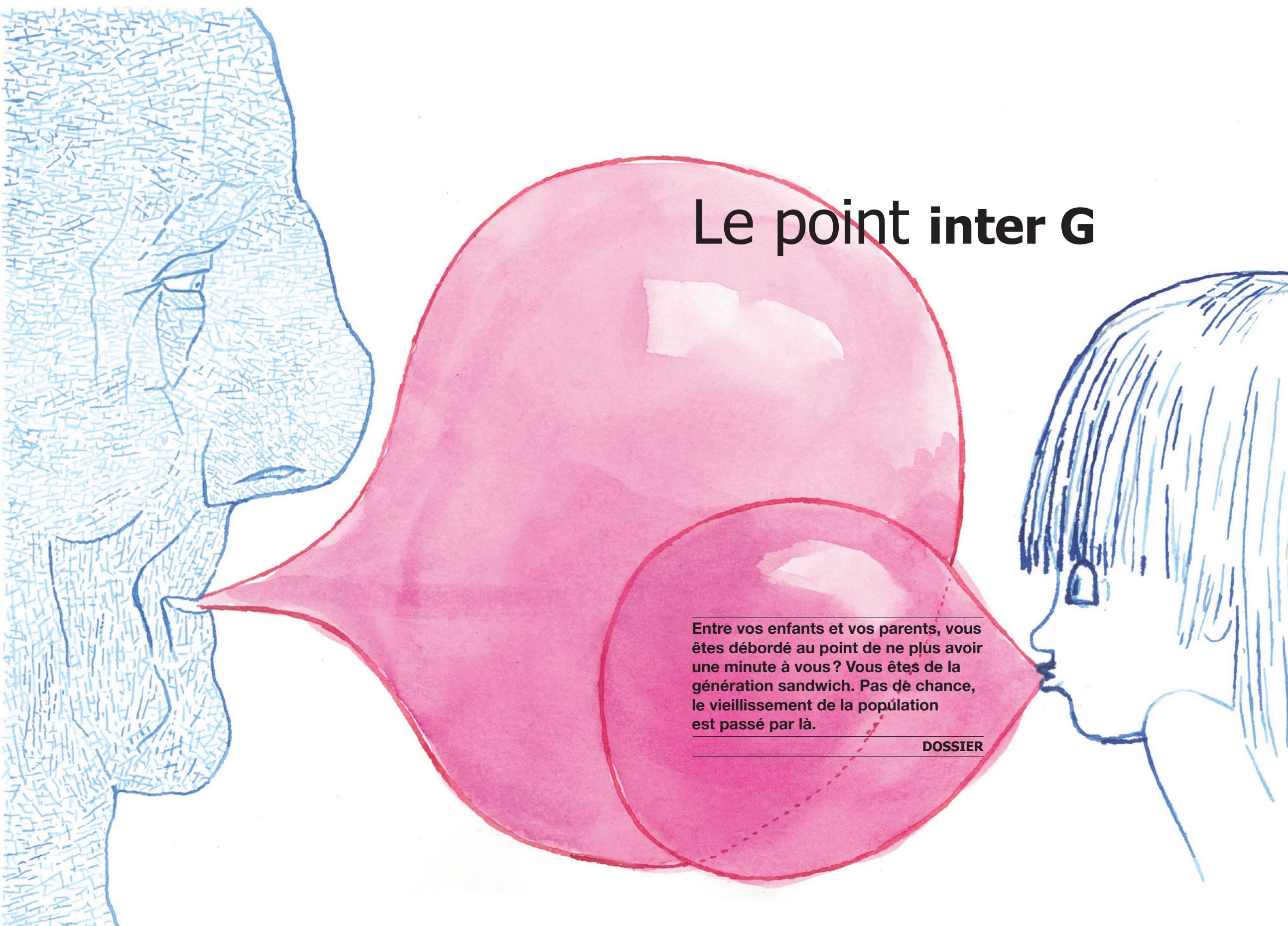
Page 44: On souhaite bien du plaisir à François premier, pape de son état. Avec le lobby gay, le Vatileaks, les finances glauques, les chausse-trapes de la curie, les moeurs vaticanes, les brebis du clergé égarées sur la pente pédophile, les évêques négationnistes, un passé encombrant, le désamour des fidèles, la doctrine, le sida et un «package éthique» sous pression, voilà douze travaux qu'en d'autres temps romains, Hercule n'eût pas désavoués!

Page 48: La Birmanie se libère petit à petit du joug de la junte. Mais ce n'est pas gagné pour tout le monde dans cette mosaïque de peuplades, à commencer par les Rohingyas, ces nouveaux boat-people qui n'émeuvent ni la communauté internationale ni, apparemment, Aung San Suu Kyi.

Page 60: Qui ouvre une école ferme une prison, disait Victor Hugo. Ce n'est donc pas une idée neuve. Pourquoi ne l'applique-t-on pas plus efficacement dans la «protection de la jeunesse»?

Page 68: Comment le pouvoir marocain, peu porté sur l'autocritique, a contraint un journal libre à mettre la clé sous la porte.

Page 74: La leçon de vie, d'humanité et de philosophie appliquée que nous donne Sixto Rodriguez pourrait inspirer bien des profs de morale! Et en musique, s'il vous plaît.



Le point inter G

Entre vos enfants et vos parents, vous êtes débordé au point de ne plus avoir une minute à vous ? Vous êtes de la génération sandwich. Pas de chance, le vieillissement de la population est passé par là.

DOSSIER



Entre vos enfants et vos parents, vous êtes débordé au point de ne plus avoir une minute à vous ? Vous êtes de la génération sandwich. Pas de chance, le vieillissement de la population est passé par là. Pour réaliser vos rêves d'accomplissement, vous repasserez. La génération perdue, chantait déjà Johnny Hallyday en 1971... Seule éclaircie au tableau : vos parents mourront entourés et vos enfants feront –peut-être– de même avec vous quand vous serez grabataire avec une pension de misère et des regrets pour vos espérances déçues.

Heureusement, les initiatives pour rapprocher les deux tranches de pain afin de soulager la pression exercée sur le jambon se multiplient. Avec plus ou moins de réussite. Les crèches tenues par des seniors, ça existe et ça marche plutôt bien. Des habitats intergénérationnels, où les jeunes chahutent pendant que les vieux aspirent au calme, ça le fait moins. Et puis, il ne faut pas confondre « projet d'habitat intergénérationnel » avec « projet immobilier à valeur ajoutée avec achat sur appartement témoin ».

Le point inter G qui titille l'utopie, ce phalanstère du XXI^e type est encore à découvrir. Nous apportons notre petite pierre à cet édifice qu'on ne souhaite pas croulant.

Yves Kengen
Rédacteur en chef

Entre Tanguy et Tatie Danielle **La vie n'est pas un long fleuve tranquille !**

Ce titre résume le tragique triptyque de la « génération sandwich » qui doit assurer le pain quotidien d'une jeunesse en difficulté d'autonomie et d'une vieillesse qui se prolonge.

Par Jean De Bruecker
Secrétaire général adjoint du CAL

Entre les deux tranches du sandwich, il n'est pas question de se contenter de la célèbre formule du petit pain SNCF ; il faut accumuler les tranches, donner du volume, faire face au nombre croissant de bouches à nourrir et surtout à la durée de cette alimentation. Il s'agit, en l'occurrence, à la fois d'investissement financier, mais également d'investissement affectif : c'est du temps et de l'argent.

Le temps, c'est de l'argent ; moins de temps pour le travail, en raison du besoin grandissant d'être disponible pour les cadets et pour les aînés, c'est moins de moyens financiers. Il s'agit d'une course en arrière ou d'une fuite en avant dont on ressort exsangue, culpabilisé et frustré. Cette douloureuse perspective, ce fatal engrenage touche prioritairement les femmes, à la fois mères, soignantes, aidantes, confidentes et ayant pris ou plus exactement dû prendre, des options

professionnelles, des accommodements du temps de travail pour pouvoir faire face à ces multiples tâches, à toutes les sollicitations familiales. Et la femme se retrouve coincée toute seule au milieu du sandwich.

On se bouscule dans le salon

Les contingences démographiques et sociétales se sont conjuguées pour cerner la génération du baby-boom, celle qui est âgée aujourd'hui de 45 à 65 ans et se trouve coincée entre des enfants qu'elle n'en finit plus d'élever et ses parents dont l'espérance de vie est telle qu'elle peut se transformer en dépendance. De plus, pour faire face à toutes les autres contraintes dont il faut également assurer le financement, ils sont obligés de prolonger le temps de travail.

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, quatre générations

de personnes coexistent couramment au sein d'une même famille. Pour la première fois également sous nos latitudes, un couple moyen a plus de parents que d'enfants. La crise –ou plutôt les crises– contribue à renforcer ces phénomènes créant à la fois isolement et précarisation et, paradoxalement, regroupement et précarité. Les crises créent un chômage de masse qui fait pression sur les extrémités de la population active, d'une part les jeunes et, d'autre part, les «seniors». Les systèmes de protection sociale en Europe sont imparfaitement préparés à ces évolutions.

L'absence de solidarité collective (européenne, nationale ou interprofessionnelle) impose de trouver des solutions nouvelles. L'exode rural a accru les distances «physiques» entre parents retraités et adultes actifs. Ces ruptures de «contacts de proximité» rendent encore plus difficile l'exercice d'une solidarité familiale. Dans tous les pays occidentaux, un adulte vivant aujourd'hui dépassera sans doute les 80 ans et un enfant né en 2000 deviendra centenaire. Compte tenu du défi qu'il nous faut relever, nous devons établir une législation européenne qui puisse prendre en compte, globale-

ment, les droits à la retraite, la protection sociale au cours et à l'issue des carrières où l'on a travaillé dans différents pays, dans différentes entreprises.

nelles. *D'autant plus que ces formes de solidarité, dont les activités peuvent se voir parfois comme véritable «travail», sont encore et toujours majoritairement «portées» par des femmes.»*

Libres, ensemble

Les constats sont là, les réalités aussi, le bonheur n'est pas forcément dans la famille ou dans le pré. Il n'existe pas de formules toutes faites applicables de manière transversale à tous les individus, à toutes les cellules sociales pour résoudre les problèmes du présent et affronter l'avenir. Mais que faire pour réduire la pression du sandwich générationnel ? Comment suivre, sans chuter, la ligne de crête entre l'État-providence et la famille reliance ? Comment respecter l'autonomie des individus et se réjouir des solidarités familiales, même si parfois les facteurs déclencheurs sont de nature coercitive ? Les phénomènes de coexistence prolongée et forcée au sein de la cellule familiale participent d'une problématique plus vaste, qui correspond à la gestion des relations intergénérationnelles au sein de la société.

Que ce soit au niveau des pouvoirs publics et de chaque citoyen, il convient de tout mettre en œuvre pour que les individualismes croissants, saupoudrés de crise et de précarité ne conduisent pas à la lutte des générations, aux antagonismes des classes d'âges, ni ne déconstruisent un ciment essentiel de la vie en société qui réside dans l'apprentissage, les échanges, les enrichissements et les solidarités entre tous, afin d'être certes libres, mais ensemble.



¹ Contribution des obédiences maçonniques libérales et adogmatiques à la construction européenne.

L'inter G, c'est du DD !

Même si on en parle moins ces temps-ci (comme tous les concepts gênants pour « le système », son vocable a été vidé de son sens), le développement durable reste le seul projet de société viable à terme. Et l'intergénérationnel en est un élément indissociable.

Par Yves Kengen
Rédacteur en chef

La notion de *sustainable development* a été définie pour la première fois de façon claire en 1987, dans le rapport de la commission des Nations unies sur l'environnement et le développement intitulé *Notre avenir à tous*, plus connu sous le nom de « Rapport Brundtland ». L'expression sera traduite en français par « développement durable ». Dans son deuxième chapitre, le rapport définit le concept comme suit : « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* »

Cette définition recoupe deux notions à la fois distinctes et complémentaires :

- ✓ le concept de « besoins » et plus particulièrement, des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité ;
- ✓ la notion des limites que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose à la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. Il s'agit ici d'une définition qui met l'accent sur l'aspect intergénérationnel, sur l'héritage que nous laissons à nos descendants.

Vieillissement de la population : la pyramide des sages

En quoi le vieillissement de la population concerne-t-il le développement durable ? Si l'on se réfère à la définition de 1987, ce lien est clairement exprimé dans la phrase suivante : « *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* » Or, plus la moyenne de la population sera âgée, moins il y aura de mains pour nourrir davantage de bouches. La capacité des générations futures à répondre à leurs besoins n'est donc plus garantie...

Le vieillissement de la population est un problème mondial. Certes est-il aujourd'hui plus aigu dans les pays industrialisés, où le taux de natalité se situe en dessous du seuil de renouvellement ; mais étant donné que, selon les démographes, cette tendance va s'étendre aux pays actuellement les plus féconds, les répercussions seront logiquement universelles. Les Nations unies redoutent un lourd impact démographique ; spécialement dans les pays en développement, dont les ressources sont trop faibles pour répondre aux

besoins essentiels d'un grand nombre de personnes âgées. L'éclatement des structures familiales fait que de nombreux vieillards se retrouvent isolés et sans ressource.

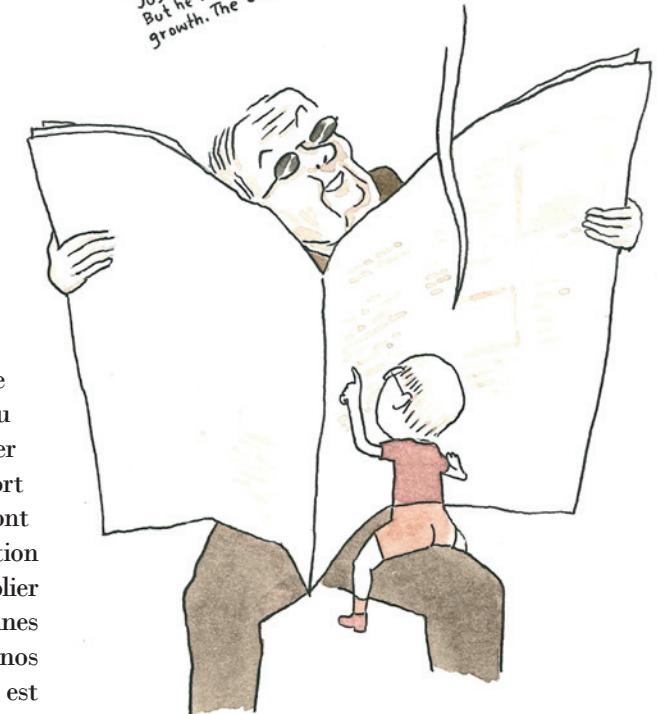
Une société seniors admis

Bien que les personnes âgées soient une source d'enrichissement pour notre société, grâce à leur grande expérience de la vie et leur sagesse, le vieillissement est fréquemment entouré d'une connotation négative. Il véhicule une inquiétude liée au financement des régimes de retraite, au poids des dépenses de santé et à la crainte d'une perte du dynamisme de la société. Sans oublier la peur d'une proximité avec la mort inéluctable, notion que nos sociétés ont évacuée en faveur de la consommation et du « jeunisme ». Ce serait oublier que le revenu moyen des personnes âgées a beaucoup augmenté dans nos régions et que leur état de santé est bien meilleur. Il s'agit de groupes qui ont une activité économique forte, qui font preuve d'une vie sociale riche, qui s'engagent dans la vie associative. Ils contribuent donc pleinement à l'économie de la société de consommation. Ce sont des électeurs nombreux et participants. On peut donc avoir une vision optimiste de la « révolution grise ».

Les jeunes plus vieux que les vieux

Certes, la vieillesse engendre aussi des coûts : pensions et soins de santé en tête. Alors que l'âge moyen augmente, les revenus du travail — qui alimentent les caisses de solidarité sociale — sont en diminution. Pour pouvoir assumer les

"Progress in the labour market is unmistakeable. The economy is producing more than twice as many jobs as it did at the low point in the second quarter of last year" said Joseph Trunash, chief market strategist at worldwidemarkets. But he warned that optimism was "relative", because of slow economic growth. The economy in the October-December quarter made modest gains..."



coûts de la sécurité sociale et des pensions, les gouvernements projettent de relever l'âge du départ à la retraite. En dehors du fait que tous ne voient pas d'un très bon œil que l'on puisse remettre en cause les acquis sociaux ni changer les règles du jeu en cours de partie, ce n'est pas tout de légiférer ; cette mesure ne peut concerner que les emplois stables, qui sont de moins en moins fréquents. En effet, chacun sait qu'au-delà de 45 ans, voire 40, trouver un emploi lorsqu'on a perdu le sien relève de l'exploit. On pourrait donc être jeune à 55 ans d'un côté et vieux à 45 de l'autre... Il y aurait tout un sys-

tème de réinsertion active à concevoir et à financer, pour stimuler les emplois en fin de carrière, ce qui permettrait aux plus âgés de transmettre leur savoir aux plus jeunes.

L'avenir serein des exilés fiscaux

Reste que reporter à plus tard la question du coût des soins de santé et de pension ne la résoudra pas. Face au vieillissement, l'actuel système de retraite fondé sur le principe de répartition est mis en péril. Alternative ? Recourir au système des fonds de pension complémentaires venant s'ajouter à la pension légale, afin de permettre aux travailleurs qui prennent leur retraite de maintenir leur niveau de vie. Inconvénient : cela fait une épargne de plus, après avoir cotisé sa vie durant. Pour les travailleurs à faible revenu, ce n'est pas facile à accepter. La question qui se pose aussi est celle de la responsabilité sociétale des gestionnaires de ces fonds de pension privés ; qu'arrivera-t-il en cas de faillite ou d'accident économique ? De nombreux fonds sont placés dans les assurances ; que se passerait-il si les catastrophes naturelles liées aux changements climatiques mettaient les assureurs sur la paille ? Sans oublier que l'orientation du placement des fonds peut avoir une influence importante sur le développement, durable ou non, de notre société. Depuis quelques années donc, l'accent est mis sur la responsabilité sociale et l'éthique des entreprises. Ces éléments d'appréciation, on les retrouve fréquemment dans le débat ronronnant sur l'avenir de la solidarité sociale. Plus rare est la dénonciation –et on ne parle même pas de solutions– de la question

de l'expatriation fiscale, qui consiste, pour ceux qui y ont accès, à devenir «résidents fiscaux» dans un pays à très faible taxation tout en continuant de vivre dans leur pays d'origine. Selon un rapport de l'Assemblée nationale française paru en 2006, ce système coûte chaque année plus de 7 milliards d'euros au Trésor français. Ramené à l'échelle belge, ce serait donc 1,1 milliard de manque à gagner annuel pour l'État. Mais c'est évidemment plus facile de radier des chômeurs que de ramener les «exilés fiscaux» sur le droit chemin de la contribution solidaire...

Seniors en nursery

À l'heure où le nombre de personnes âgées s'accroît, il n'est pas inutile de se poser la question de leur qualité de vie dès le moment où leur autonomie se trouve réduite. L'accueil en milieu familial est la meilleure solution pour eux, mais c'est un poids que toutes les familles ne sont pas prêtes à assumer. On voit germer des idées pour prévenir la solitude et préserver la dignité en fin de vie. Par exemple, au Canada, en France et en Suisse, des crèches intégrées à des maisons de retraite connaissent un franc succès. Tout le monde y trouve son compte : l'enfant, qui reste dans une atmosphère familiale ; les seniors, qui remplissent leur rôle de transmission et vivent en agréable compagnie ; les parents, qui peuvent éventuellement regrouper des membres de leurs familles sur un même site ; la sécurité sociale, qui rentabilise les services des infirmières. Et à l'arrivée, un grand gagnant : l'humanité. 

Une génération sacrifiée ?

La génération dite pivot ou sandwich, jusque-là mobilisée par l'aide à apporter aux enfants, va devoir fournir une assistance physique, morale et vraisemblablement financière à la génération déclinante, celle qui est née entre le début du siècle et 1930. Le tout en continuant de travailler pour pouvoir financer toutes les autres contraintes. Les pays occidentaux vivent –souvent sans en avoir conscience– une incroyable transformation individuelle, familiale et sociale.

Par Ina Piperaki
Docteur en pharmacie et rapporteuse de la Comalace

Pour cette génération, il peut être délicat de trouver l'équilibre entre, d'une part, la nécessité d'épargner et, d'autre part, les frais de scolarité et de santé en hausse des membres de sa famille... Il en est de même pour la recherche de temps disponible et, inévitablement, ses conséquences.

Les facteurs qui ont aggravé la situation aujourd'hui sont au nombre de quatre : la révolution de la longévité, le risque de la dépendance, les crises économiques (le chômage de masse, les systèmes de protection sociale en Europe en l'absence de réelle solidarité collective et l'exode rural) et le fait que les femmes soient les plus touchées.

Un socle solidaire

Une grande différence existe entre l'Europe du Nord et les pays du Sud : d'une façon générale, au Nord, la tendance est à l'isolement des générations, chacune construisant ses conditions de vie, l'État aidant les plus âgés à prolonger leur indépendance et à limiter l'interdépendance. Au Sud, les générations coexistent sous le même toit. Le législateur a distribué les aides en fonction de ces schémas culturels mais n'a rien prévu pour la génération des 35-55 ans qui doivent assurer l'éducation et l'avenir de leurs enfants, prévoir leur retraite et subventionner la prise en charge des vieillards. Ceci

Le législateur n'a rien prévu pour la génération des 35-55 ans qui doivent assurer l'éducation et l'avenir de leurs enfants, prévoir leur retraite et subventionner la prise en charge des vieillards.



la prive des moyens de son propre développement. On remarque aussi la part importante prise par certaines catégories de retraités dans l'aide apportée à leur descendance pour éviter leur écrasement sous la charge.

Les solidarités entre générations constituent tout à la fois : un thème social d'une ampleur impressionnante, une question politique à l'urgence de plus en plus marquée,

un domaine d'étude scientifique fréquemment investigué, une préoccupation quotidienne des familles, une réalité qui génère à la fois des craintes et des espoirs pour tous ceux qui pensent à la perte d'autonomie qui, un jour ou l'autre, marquera leur existence... De surcroît, l'intergénérationnel est souvent présenté et utilisé en faveur, avant tout, des personnes âgées et pas toujours comme une disposition qui doit aller dans les deux sens, c'est-à-dire

apporter quelque chose à l'autre génération également. Ainsi, la réciprocité dans la relation permet de renverser la situation d'aide ou d'apprentissage : il n'y a pas un aidant et un aidé, mais deux personnes qui s'enrichissent mutuellement, et à égalité, de la présence de l'autre.

Pléthore de solutions

Pour faire faire face aux défis que pose cette problématique, la société ne manque ni d'outils ni de pistes de réflexion vers des solutions durables. Citons, en vrac :

- ✓ veiller à la cohérence juridique, administrative, fiscale et sociale des mesures prescrites aux États membres de l'UE et adoptées par l'Europe ;
- ✓ une législation européenne qui prenne en compte globalement les droits à la retraite, la protection sociale quand on a travaillé dans différents pays, différentes entreprises lors de sa carrière professionnelle ; ce qui bénéficierait également à la mobilité ;
- ✓ faciliter l'accès ou le maintien dans le monde du travail : contrat de génération, contrat d'apprentissage aidé (charges sociales diminuées) ;
- ✓ réfléchir à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie pour pouvoir prétendre à des réorientations qui ne sont pas pénalisantes en seconde partie de carrière ;
- ✓ s'attaquer au problème du chômage qui touche les jeunes générations, surtout au début de leur carrière après avoir fini leurs
- études, afin d'éviter qu'ils reviennent se loger au foyer familial ;
- ✓ établir un dialogue social dans les entreprises pour élaborer des solutions « de rechange » qui facilitent la conciliation vie familiale/vie professionnelle des salariés pris en « sandwich » : développement des titres de services, offre de conciergerie d'entreprise, crèches, etc. ;
- ✓ accentuer l'aide sociale lorsque la personne de la génération active est défaillante, après étude du cas ;
- ✓ améliorer la fiscalité en faveur des parents de jeunes adultes dont les revenus sont trop faibles pour se loger (eux et leur famille) ailleurs que chez leurs parents ;
- ✓ définir comme foyer fiscal l'ensemble des personnes dépendant des mêmes revenus (enfants, parents, grands-parents, autres personnes assistées), qu'elles vivent dans le pays d'imposition ou dans le pays d'émigration, afin de les prendre en compte dans le quotient du calcul de l'impôt sur le revenu ;
- ✓ prendre en compte dans les prestations sociales la situation de la famille « délocalisée » ;
- ✓ diminuer ou supprimer des impôts locaux lorsqu'il y a hébergement des anciens ;
- ✓ développer l'accès au crédit pour le financement des charges d'éducation, de formation ou d'assistance aux anciens, par des mesures législatives favorisant les organisations de crédit mutuel, coopératif, à but non lucratif ;
- ✓ développer l'adhésion par des mesures spécifiques aux mutuelles

- de santé à but non lucratif afin de faciliter l'accès et le recours aux soins;
- ✓ former des agents pour l'aide à domicile, notamment pour soulager les femmes ayant un emploi et qui devraient bénéficier d'un appui spécifique;
 - ✓ accorder un droit d'usus pour l'enfant qui prend en charge ses parents;
 - ✓ développer un système de tutorat des actifs et des ex-actifs envers les personnes en échec social et en réinsertion, d'un conseiller pour une famille qui ne sait pas gérer (formation professionnelle et académique, recherche et reprise d'emploi, *accompagnement dans les tâches et démarches administratives à caractère personnel*, aide à la tenue du budget familial, désendettement, etc.);
 - ✓ organiser les conditions d'accueil et d'hébergement temporaire des familles monoparentales en difficulté;
 - ✓ aider au niveau du financement mais également de la réalisation pour l'aménagement des maisons existantes pour accueillir plus de membres de la même famille;
 - ✓ étendre l'obligation d'assistance entre enfants/parents/grands-parents tout en prévoyant des systèmes sociaux de prise en charge en cas d'insolvabilité empêchant toute solidarité.
 - ✓ favoriser la création des services de relais-répit permettant à des personnes âgées de se regrouper dans un local pour participer à différentes activités. Ces activités brisent l'isolement des personnes

à grande perte d'autonomie, tout en permettant à la personne qui les aide de prendre un peu de repos ou de suivre plus régulièrement son rythme de travail.

L'intergénérationnel doit s'analyser dans le cadre de la redéfinition de notre manière de vivre ensemble.

En conclusion, l'intergénérationnel interpelle notre modèle de société. Il doit s'analyser dans le cadre de l'enjeu plus large de la redéfinition de notre manière de vivre ensemble, de notre socialisation.

Nos propositions visent à donner un meilleur équilibre à la vie professionnelle et à la vie privée, à la création d'emplois et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens européens. 

Les aînés, solides et solidaires

Le concept de solidarité intergénérationnelle peut revêtir des significations différentes selon les publics. Pour certains, cela signifie simplement que différents groupes d'âge ont une opinion positive de l'autre, ce qui soulève les questions importantes de la mesure et de la manière dont ils interagissent. Pour d'autres, ce vocable désigne le consensus entre les générations sur une certaine voie à suivre. Comment s'y retrouver ?

Par Anna Cristina D'Addio
Division des politiques sociales - OCDE

La solidarité intergénérationnelle est souvent considérée comme une valeur souhaitable en soi. Elle peut être vue aussi comme un moyen d'atteindre une fin. Mais quoi qu'il en soit, il s'agit d'un mécanisme de soutien aux échanges (qui sont généralement mutuellement bénéfiques) entre les générations. Un tel mécanisme, impliquant plusieurs générations, permet le partage de droits, de responsabilités et de risques.

Solidarité sous tension

Parce que les besoins et les ressources varient à travers le cycle de vie, chaque génération gagne potentiellement par de tels échanges. Ceux-ci peuvent en effet aller dans les deux sens. Vers les jeunes générations, il s'agit d'investissements dans les soins de l'enfant et dans son l'éducation. Mais aussi d'investissements dans les infrastructures, l'innovation et la protection de l'environnement. Les échanges vers les générations les

plus âgées revêtent principalement, par contre, la forme des retraites et des soins pour les personnes âgées. Ce concept de la solidarité intergénérationnelle est crucial pour les questions de politique sociale et économique. La famille et le gouvernement sont les meilleurs acteurs pour effectuer ce travail d'échange entre les générations par rapport au marché. Le « troisième secteur », celui du non-marchand, peut aussi contribuer à favoriser la solidarité intergénérationnelle.

Un premier défi à la solidarité entre les générations est la dette publique. Le déficit budgétaire global des pays de l'OCDE est estimé à un peu moins de 5% du PIB en 2013. La plus grande partie des déficits actuels est « structurelle » plutôt que « cyclique ». Sans des mesures pour corriger les déséquilibres budgétaires, les jeunes générations auront un héritage difficile à gérer. Le vieillissement de la population

menace potentiellement l'état des finances publiques. Les jeunes travailleurs sont confrontés à un fardeau fiscal important et croissant pour payer les pensions et les soins de santé. Bien que les réformes aient ralenti la croissance des dépenses, les coûts de retraite, de santé et de longévité devraient augmenter de façon considérable à l'horizon 2050 principalement parce que des cohortes de taille plus grande partiront à la retraite.

Parce que les besoins et les ressources varient à travers le cycle de vie, chaque génération gagne potentiellement par de tels échanges. Ceux-ci peuvent en effet aller dans les deux sens.

La solidarité intergénérationnelle fonctionne bien quand elle est régulée par un équilibre démographique entre les générations. Mais nous ne sommes pas dans une telle configuration. C'est pour cela que le vieillissement de la population pourrait menacer la solidarité intergénérationnelle. Il conduit en effet à un déséquilibre démographique qui peut créer des tensions sociales. Tout d'abord, il y a un déséquilibre croissant entre la population active et les retraités. En 1961, il y avait sept personnes actives pour un retraité. Aujourd'hui, dans l'OCDE, le ratio est de 4 personnes en âge de travailler pour un retraité, et il sera de 2 à 3 dans de nombreux pays dans les 20-30 prochaines

années. Si rien n'est fait, le paiement des retraites publiques pourrait presque doubler. Ce serait un énorme fardeau pour le budget de l'État. Pour réduire le poids des dépenses de retraite futures, les solutions sont bien connues mais ne sont pas faciles à mettre en œuvre.

Chers soins aux personnes chères

Le domaine des soins de longue durée pour les personnes âgées est le deuxième champ concerné par le vieillissement. Aujourd'hui, 4% de la population est âgée de 80 ans ou plus. En 2050, cette part atteindra 10%. Dans les pays de l'OCDE, les familles pourvoient à l'essentiel des soins aux personnes âgées. Mais avec l'augmentation du nombre, les familles ne seront plus en mesure d'y faire face. Les gouvernements sont donc appelés à trouver des solutions aux difficultés rencontrées par les familles, grâce par exemple à l'aide financière destinée aux aînés pour qu'ils puissent recevoir des soins à domicile, mais aussi grâce aux investissements dans les institutions de soins aux seniors, qui font cruellement défaut dans de nombreux pays.

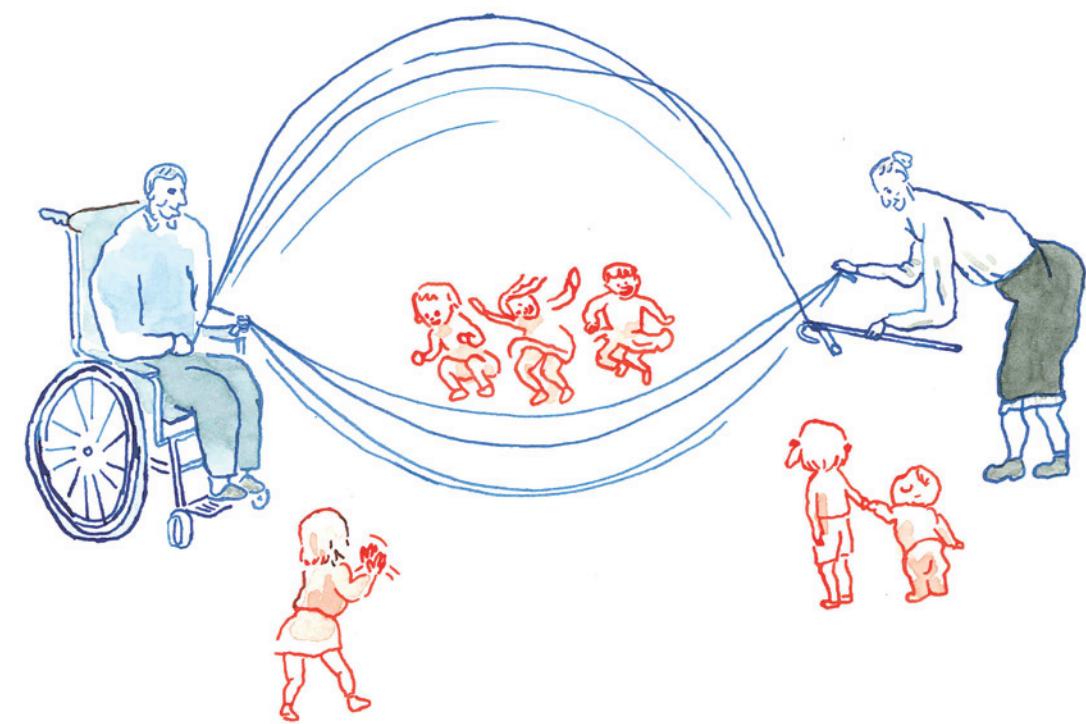
Les changements sociaux et économiques peuvent aussi influencer la solidarité intergénérationnelle. Le travail des femmes a augmenté. Et les familles ne sont pas seulement plus petites, mais aussi plus complexes. Ces développements peuvent affaiblir les liens entre les membres de la famille et réduire les possibilités de transferts de temps et d'argent.

Les générations futures pourraient se trouver dans l'incapacité de payer des suppléments d'impôts pour soutenir une part croissante de personnes improductives. D'autre part, un changement radical du rôle de l'État dans le transfert de services et d'argent entre les différents groupes d'âge pourrait également provoquer un mécontentement, et compromettre par là le lien des relations familiales entre les générations.

Les vieux, un fardeau ?

La solidarité intergénérationnelle est très difficile à mesurer. Néanmoins, les relations entre les générations d'aujourd'hui semblent être plutôt positives, selon les sources. Une enquête sur l'attitude, réalisée par Gallup pour

le compte de l'Eurobaromètre, a posé la question: «Est-ce que les personnes âgées représentent une charge pour la société?» La majorité des citoyens se disent en désaccord avec cette affirmation dans vingt et un pays européens membres de l'OCDE. Il y a peu de signes d'un conflit intergénérationnel sur les ressources dans ces réponses. Par contre, l'âge a un effet puissant. Les personnes âgées de 40 à 50 –qui s'attendent à prendre leur retraite dans les 10 à 25 prochaines années– sont plus susceptibles d'être en désaccord avec le fait que les personnes âgées soient un fardeau, tandis que les «vingtagénaires» sont plutôt en accord avec cette idée. Fait intéressant, les personnes plus âgées sont les plus susceptibles de penser d'elles-mêmes qu'elles constituent un fardeau pour la société.



Les pays ayant les taux d'emploi chez les personnes âgées sont également ceux qui affichent des taux d'emploi plus élevés chez les jeunes.

Au-delà de l'âge, les attitudes varient également largement selon les pays. Au Danemark, en Irlande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni – où les pensions privées et les revenus du travail jouent un rôle important en fournissant des revenus des personnes âgées –, les aînés ne sont pas considérés comme un fardeau.

Temps, argent et compétences

Il est intéressant de remarquer et de faire comprendre que les personnes âgées ne sont pas seulement des «récepteurs» d'échanges. Il existe en effet d'importants transferts de temps et d'argent qui vont dans la direction opposée. L'analyse des données Share¹ montre que dans de nombreux pays, les personnes âgées sont donneurs nets de l'aide financière aux jeunes générations. De plus, les grands-parents passent souvent beaucoup de temps à s'occuper de leurs petits-enfants en même temps qu'ils offrent à long terme des soins à leurs propres parents. Enfin, les aînés représentent une ressource précieuse dans les secteurs où connaissances et compétences spécifiques sont essentielles. Ils peuvent

en effet contribuer au transfert des connaissances vers les plus jeunes. Certains pays ont mis en œuvre des programmes aidant les jeunes à en acquérir de nouvelles, tout en offrant aux seniors une transition en douceur vers la retraite. On entend souvent qu'encourager les gens à travailler plus longtemps va nuire à l'emploi des jeunes. Les économistes appellent cela le *lump of labour fallacy*: l'idée qu'il y ait un nombre fixe d'emplois entre les travailleurs de différents âges est fallacieuse. La relation entre les deux agrégats est positive et très significative en termes statistiques, suggérant que les pays ayant les taux d'emploi les plus élevés chez les personnes âgées sont également ceux qui affichent les taux les plus élevés chez les jeunes. Ces quelques exemples soulignent que le politique a un rôle à jouer afin de sensibiliser le public aux contributions essentielles des aînés aux autres générations. 

Références

- *Pensions at a Glance 2011 : Retirement-Income systems in OECD and G20 countries*, OECD Publishing, Paris, 2011.
- *Paying for the Past, Providing for the Future : Intergenerational Solidarity*, Background document for the OECD Ministerial Meeting on Social Policy, Paris, May 2011.
- *OECD Pensions Outlook 2012*, OECD Publishing, Paris, 2012.

¹ Enquête réalisée auprès des personnes de 50 ans et plus dans 15 pays européens. Infos: www.share-project.be.

L'indispensable solidarité intergénérationnelle

J'entends encore, comme si c'était hier, l'agent d'assurance qui m'a convaincu de souscrire une assurance-vie lorsque j'ai commencé à travailler. « Ne fais surtout pas confiance à l'État, ne compte que sur toi pour te constituer ta future pension, investis tes sous dans nos produits financiers, nous les investissons dans les actions d'entreprises privées qui réalisent de plus en plus de profits. »

Par Didier Seghin
Responsable sectorial national - CGSLB

Il est vrai qu'au début des années 80, personne n'aurait jamais imaginé que la vénérable caisse d'épargne (la CGER!) serait absorbée par la Générale de Banque et encore moins que Fortis ferait faillite, obligeant les États à puiser dans ses maigres finances pour sauver ce fleuron du capitalisme belgo-néerlandais qui s'était fourvoyé dans le dédale des produits financiers toxiques. Même après ces événements, il existe encore en Belgique des gens persuadés que le secteur privé est toujours plus performant que l'État, caractérisé par l'incompétence de ses fonctionnaires et une culture de gaspillage des deniers publics.

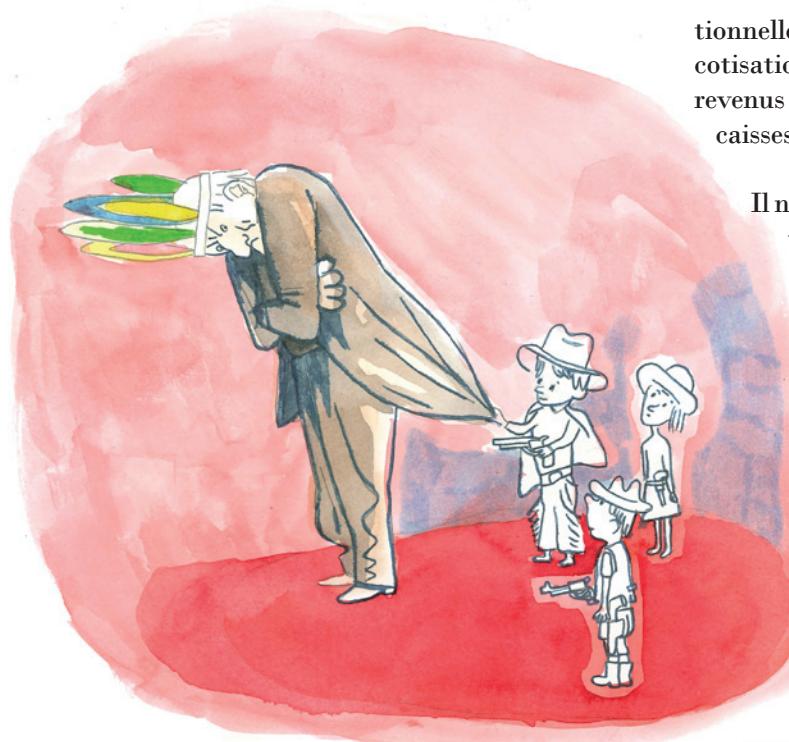
Les trois piliers de la sagesse

Dans les sociétés traditionnelles, en l'absence de sécurité sociale, les couples conçoivent plusieurs enfants pour s'assurer un soutien dans leurs vieux jours. Sauf brouille familiale, la solidarité intergénérationnelle joue à fond. La bonne vieille pension légale – le premier pilier – a institutionnalisé

Si nous ne voulons pas terminer sur un lit médical entouré de machines qui ne pourront que constater notre mort, il est temps de recréer des lieux de rencontre.

et mutualisé ce système: avec les cotisations sociales qui sont retenues sur leurs revenus professionnels, les travailleurs actifs d'aujourd'hui paient pour les pensionnés d'aujourd'hui. C'est pour cela que l'on parle de répartition, par opposition à un régime de pension de capitalisation comme les assurances-groupes, le deuxième pilier de pension, ou les assurances individuelles comme l'épargne-pension qui constituent le troisième pilier.

L'évolution démographique met à mal le système de répartition, et pas



tionnelle puisque ce sont encore les cotisations sociales prélevées sur les revenus du travail qui alimentent les caisses de l'Inami.

Il n'y aura bientôt plus assez d'actifs par rapport au nombre de pensionnés, surtout si l'on entend maintenir les pensions légales à un niveau décent. N'oublions que beaucoup de personnes ne seront jamais en situation de bénéficier d'une assurance-groupe et ne disposeront jamais des ressources financières pour se payer une épargne-pension individuelle.

Solidarité

seulement en matière de pensions. Les jeunes entrent de plus en plus tard dans le monde du travail tandis que la durée de vie augmente et pas forcément en excellente santé vers la fin. Les soins de santé profitent eux aussi de la solidarité intergénéra-

Au début des années 80, personne n'aurait jamais imaginé que la vénérable caisse d'épargne (la CGER !) serait absorbée par la Générale de Banque et encore moins que Fortis ferait faillite.

Avec les assurances-groupes, l'employeur et le travailleur cotisent auprès d'une entreprise agréée qui doit théoriquement garantir un rendement de 3,25% (pour les cotisations patronales) et 3,75% (pour les cotisations du travailleur) afin de constituer un capital ou une rente dont ledit travailleur pourra profiter le jour de son départ à la pension. À défaut, c'est l'ancien employeur qui doit suppléer la différence. Suivant le principe qu'il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier, les organisations syndicales ont encouragé la conclusion d'assurances-groupes au niveau des entreprises et puis des secteurs d'activité. La solidarité n'est plus intergénérationnelle, mais joue entre les travailleurs des entreprises, ceux qui sont occupés dans une PME ou une TPE (très petite entreprise) y ont accès comme ceux des grosses sociétés. En

poussant à la généralisation des assurances de groupe, les syndicats n'anticipent pas un affaiblissement ou une disparition de la pension légale, ils veulent simplement apporter aux travailleurs un revenu complémentaire, mettre un peu de beurre dans les épinards.

La défaillance des financiers

Les taux de rendement que nous mentionnons ci-dessus sont fixés par la loi sur les pensions complémentaires. Les entreprises d'assurances font pression sur le gouvernement pour qu'il abaisse ces rendements sous prétexte qu'elles ne trouveraient plus sur le marché des produits financiers suffisamment rentables, même à long terme. L'argumentation est pitoyable et fallacieuse puisque parallèlement ces entreprises n'éprouvent pas la moindre gêne à offrir des rendements largement supérieurs lorsqu'il s'agit de rémunérer leurs actionnaires et leurs dirigeants. Néanmoins, le risque existe qu'une grave crise affecte le système financier et que les pensions complémentaires ne soient tout simplement plus payées; voilà encore une bonne raison de maintenir un régime de pension légale basé sur la solidarité intergénérationnelle.

Les valeurs refuges

Quand le secteur financier est défaillant, quand l'État réduit ses prestations sociales comme on le constate actuellement en Grèce, en Espagne, au Portugal, il ne reste plus qu'une valeur refuge: la famille. Une réalité qui n'est pas accessible à tout le monde, soit parce que la famille est réduite à sa plus simple expression, soit parce que

le simple fait de posséder des gènes en commun ne suffit pas à créer un attachement affectif assez puissant pour entraîner une solidarité. «*Familles, je vous hais! Foyers clos; portes refermées; possessions jalouses du bonheur*», écrivait André Gide dans *Les nourritures terrestres*. D'où la nécessité de maintenir une solidarité intergénérationnelle hors des familles, à travers une sécurité sociale forte.

La diversification du financement

Puisqu'il existe un déséquilibre croissant entre le nombre de cotisants et celui des bénéficiaires, il faut se poser la question de la diversification du financement de la sécurité sociale. Quelque 66% des recettes sont assurées par les cotisations prélevées sur les revenus du travail, le reste provient de l'État fédéral et d'une partie des recettes de TVA et des accises sur le tabac. D'autres revenus pourraient être mis à contribution, notamment ceux réalisés sur les transactions financières. La solidarité intergénérationnelle n'est toutefois pas qu'un problème d'argent, c'est d'abord une question de convivialité. Bien sûr, il faut trouver des sous pour payer les pensions et les soins de santé, mais si nous ne voulons pas terminer sur un lit médical entouré de machines qui ne pourront que constater notre mort, il est temps de recréer des lieux de rencontre communs où les jeunes et les vieux se voient et se parlent. Les habitats partagés, ces maisons où des pensionnés vivent au rez-de-chaussée tandis que le premier étage est occupé par un étudiant ou un jeune couple, constituent des expériences encourageantes en ce sens.

Toi mon toit

Pour retisser les liens sociaux et ne pas trop délier les cordons de la bourse question loyer ou prêt, une bonne solution : le logement intergénérationnel. Un instrument souvent très pratique et avantageux. À condition de le manier avec précaution.

Par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

Avec des logements dont le prix augmente proportionnellement à la solitude des personnes âgées, l'idée s'est presque imposée d'elle-même : faire cohabiter des gens de différentes générations sous un même toit, histoire de mutualiser les coûts et de s'échanger des services.

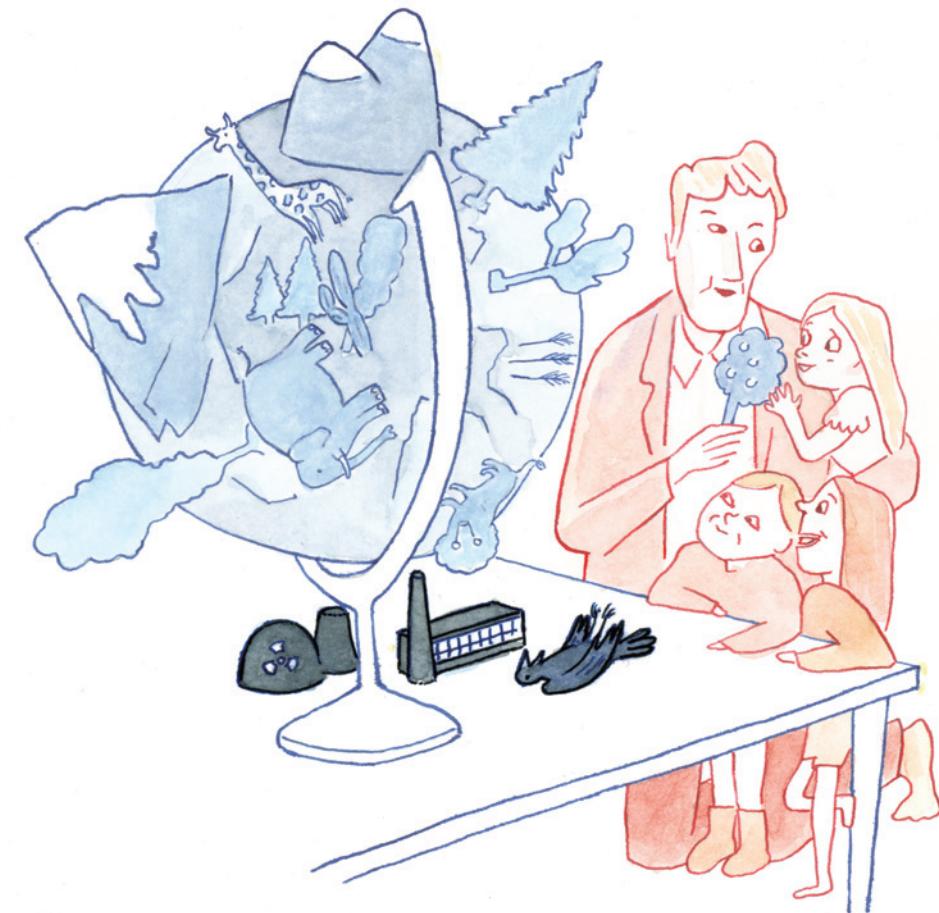
En d'autres termes : il s'agit de favoriser, non pas le choc entre les générations, mais bien le vivre ensemble et en harmonie. Si le Québec et la Suisse possèdent quelques longueurs d'avance dans le domaine, la Belgique s'est aussi lancée dans le chantier du logement intergénérationnel. Parmi plusieurs initiatives, l'actuelle ministre de L'économie et de l'Emploi, la CDH Céline Frémault, à l'époque «simple» députée, a présenté l'automne dernier une «Proposition de résolution visant à développer le logement intergénérationnel en Région bruxelloise». Pas encore de grandes suites concrètes à ce jour. Mais la prise de conscience semble enfin à portée de truelle. Et il est temps ! Car, bien utilisée, cette formule d'habitat groupé, qui mélange généralement des individus plus jeunes avec un senior, présente quelques solides avantages à des degrés divers et très variés.

Mamie baby-sitter

Tout d'abord, elle favorise la rupture de l'isolement des personnes âgées à travers l'échange de services avec un jeune, qu'il soit isolé ou en couple : baby-sitting par la mamie d'adoption pendant que les parents font les courses pour tout le monde. Ou encore échange de menus travaux ménagers contre un peu de bricolage... ce mode de fonctionnement permet donc aussi de maintenir en bon état des immeubles ou des maisons qui pourraient se dégrader faute d'occupation ou d'habitants capable d'assurer de petits travaux d'entretien. Ensuite, du point de vue des jeunes couples, cette façon de vivre leur offre un accès plus facile et moins cher au logement. Et c'est évidemment aussi le cas des étudiants ! Car la pénurie de kots se fait cruellement sentir dans toutes les grandes villes du pays. Enfin, ce type d'habitat constitue une réponse pratique à la saturation de l'accueil en maisons de repos.

Habitat kangourou

«*De fait, les pouvoirs publics commencent à penser à l'intergénéra-*



*tionnel, des projets sont en cours de réflexion, notamment au sujet de l'«habitat kangourou» (lorsqu'une personne âgée se retrouve dans une maison trop grande pour elle seule car tout le monde est parti, et choisit donc de partager son espace)», confirme Benoit Debuigne, chargé de mission auprès de l'ASBL Habitat et Participation, créée voici une trentaine d'années par la faculté d'Architecture de l'Université de Louvain-la-Neuve. «*Nous menons une réflexion sur l'habitat groupé depuis 1982, ainsi que des recherches académiques**

sur le sujet. Nous sommes aussi reconnus comme pôle ressources de l'habitat groupé par la Région wallonne. Et je suis persuadé que l'habitat groupé, et de surcroît intergénérationnel, possède effectivement plusieurs avantages.» Mais tout n'est pas simple pour autant.

En effet, de très enthousiaste quant à la théorie, Benoit Debuigne se fait plus prudent sur la pratique. «*Un habitat ne devient pas intergénérationnel juste à partir du moment où des gens d'âges différents y habitent. Il*

faut surtout de la réciprocité entre les habitants pour que tout le monde s'y retrouve! Les projets bâis sur la seule idée de la simple convivialité ne tiennent jamais bien longtemps la route. Bref, l'habitat intergénérationnel ne fonctionne bien que s'il circule dans les deux sens. Comme lorsque, par exemple, un jeune locataire échange une réduction de loyer contre un service qu'il rend à la personne âgée. Il existe aussi d'autres projets où cette réciprocité se fait certes plus vague. Mais elle reste bien réelle. On est alors davantage dans le spontané.»

Tout ça en ne perdant pas de vue que l'intergénérationnel repose sur un équilibre fragile entre le vivre ensemble et le respect de l'intimité de chacun.

Urbanités

Ce qui nous mène naturellement à l'importance de l'architecture. Qui, si elle est bien pensée, peut même mener à des besoins intergénérationnels. Ou en tout cas, les susciter. Meilleur exemple en date: le projet «Les Zurbains» à Liège, avec un complexe de 28 habitations sur près de 8 500 mètres carrés, du côté du quartier Saint-Léonard à Liège. Le tout aura nécessité huit tumultueuses années de travaux. Mais le résultat est parfaitement adapté aux différents besoins de tous les âges. Avec, à la fois, des studios, des appartements deux chambres et des maisons. «C'est exactement ce qu'il faut faire!», reprend Debuigne. Réfléchir à la possibilité d'adaptabilité et à l'évolution des espaces: on pense donc

des lieux à géométrie variable en fonction des besoins et des relations qui se créent. Lorsqu'on travaille selon cette méthode dès le début, le projet vit généralement plus longtemps car on va davantage au bout des choses. C'est bien cette manière de procéder qui évite généralement les freins au quotidien.»

Kewlox contre Maalox

Par contre, avant de se lancer dans tout projet, qu'il soit d'occupation, de constriction ou d'acquisition, un détour s'impose encore par chez un notaire ou un avocat. Histoire de bien calculer pour anticiper, ou carrément éviter, le frein majeur inhérent à l'habitat groupé, et donc aussi à l'habitat intergénérationnel: la problématique du cohabitant isolé. «Quand deux personnes cohabitent, il peut y avoir des soucis lorsque leurs deux revenus s'additionnent. Ce qui signifie une hausse de la base impossible des cohabitants, même s'ils n'entretiennent aucun lien entre eux autre qu'une sincère volonté de solidarité.»

Conséquence possible: une amputation d'une partie des revenus. Et donc, le bénéfice escompté qui s'effrite comme du béton sous le gel. «Bref, si nous le considérons comme une piste très intéressante et une option d'avenir à plusieurs égards, l'habitat intergénérationnel ne s'improvise pas. Je dirais même qu'au contraire, il se réfléchit et se prépare minutieusement.» Et c'est à cette condition absolue que la brique dans le ventre ne se digérera pas seulement à coups de Maalox. 

Bilan mitigé du modèle allemand

Selon le ministère de la Famille allemand, le programme de promotion des maisons intergénérationnelles¹ est une réussite. Mais sont-elles vraiment l'habitat du futur? Et les différentes générations souhaitent-elles vraiment vivre ensemble? On a écouté les arguments pour et contre l'intergénérationnel et on a tranché: une intention louable, mais une mise en œuvre insuffisante.

Par Steve Campion
Cofondateur du blog bavardage.be²

Lors du lancement du «programme d'action maisons intergénérationnelles II» en avril 2012, qui alloue 40 000 euros par an à 450 maisons pour une période de cinq ans, la ministre de la Famille, Kristina Schröder, déclarait: «Les communes allemandes ont compris qu'elles avaient besoin des maisons intergénérationnelles pour combler le manque important d'offres sur place. C'est pour cela que les maisons intergénérationnelles sont devenues indispensables.»

Cette phrase est très juste. Et voilà tout le problème! Pourquoi devrions-nous considérer ce «manque d'offres» sur place comme normal? N'est-ce pas le rôle du ministère de la Famille de s'occuper du manque de crèches et de services aux personnes âgées, surtout en région rurale? Mais au lieu de saisir le problème à la racine, il se contente d'une initiative à bas coût qui colmate juste les trous les

plus visibles du système social. En outre, dans une brochure explicative, la ministre se vante des 40 000 rencontres intergénérationnelles qui ont lieu chaque jour dans ces maisons. Mais il faut d'abord se demander qui profite de ces maisons? Pas les minorités ethniques en tout cas.

C'est ce qu'écrivait le sociologue Frank Eckardt dès 2006. Depuis, cette critique a été prise en compte, mais en 2010, seules 143 des 500 maisons proposaient des offres à des personnes issues de l'immigration – trop peu pour une société prétendument multiculturelle.

Et l'oubli du multiculturalisme n'est pas le seul point noir du programme de l'actuel gouvernement allemand. Eckardt explique également que les maisons intergénérationnelles n'auraient pas assez d'offres «qui s'adressent à des hommes qui travaillent». Autrement dit, le gouvernement part toujours du principe que le partage des tâches entre les femmes et les

¹ Infos: www.mehrgenerationen-haeuser.de.

² Steve Campion (38 ans) a mis au point, avec quelques autres bénévoles, un système de réseau internet destiné aux personnes âgées hébergées dans des maisons de repos. Ce réseau est fondé sur l'autonomie des utilisateurs, qui en assument seuls la gestion quotidienne. Il est l'un des fondateurs du blog bavardage.be, consacré au troisième âge et à l'intergénérationnel.

hommes s'organise ainsi: l'homme est absent durant la journée et la femme est à la maison et a, contrairement à son mari, tout le temps nécessaire pour s'engager dans le projet de maison intergénérationnelle. Émancipation ? Un mot étranger pour les autorités allemandes...

Mais là n'est peut-être pas le plus important; car il semblerait que dans la réalité des faits, les maisons intergénérationnelles sont loin de faire rêver les seniors et les jeunes. Ce sont les statistiques du ministère de la Famille qui le montrent: parmi toutes les générations, et ce n'est pas une surprise, ce sont les jeunes et les vieux qui présentent la plus faible envie de cohabiter.

Ce constat est partagé par les seniors sollicités par notre réseau: Thérèse Clerc, des Babayagas à Montreuil, affirme avoir accepté un quota de logements pour les jeunes au sein de sa nouvelle maison, uniquement pour pouvoir financer son projet. Mais elle est loin de croire dans cette nouvelle forme de cohabitation. Quant à Dorothea Hoffmeister, des OLGA à Nuremberg, elle n'a jamais pu s'imaginer vivre dans une maison intergénérationnelle: «*La majorité des seniors ne sont pas prêts à se laisser enfermer dans ce genre de projets. Contrairement à ce qu'on croit, les vieux ont un agenda plein et ne sont pas toujours disponibles pour s'occuper des enfants quand on a besoin d'eux.*» Par ailleurs, les seniors semblent beaucoup apprécier le calme –ce qui n'est pas évident quand on vit avec des enfants.

C'est sûrement une des raisons qui explique qu'en 2010, 282 000 personnes seulement sur 39 millions de ménages allemands habitaient à plusieurs générations sous le même toit.

Si le bilan semble plus qu'en demi-teinte, faut-il pour autant ne plus cautionner l'idée des maisons intergénérationnelles ? Certainement pas; elles sont utiles malgré leur incapacité à apporter des solutions au problème de l'assistance aux personnes âgées, surtout en zone rurale. De plus, cela dépend de l'âge des seniors, de l'âge des jeunes, de la forme et de la pérennité du projet. En conclusion, c'est l'histoire d'une belle idée dont la matérialisation reste à se construire grâce aux retours d'expériences. À cet égard, l'exemple allemand est à considérer par les concepteurs d'espaces destinés à cette fin. 



L'équerre, le compas et le croissant

Religieuse ou politique, la résistance islamique à la franc-maçonnerie ?

L'entretien de Jean Sloover avec Hervé Hasquin

«*Dehors, on se disait : "Sergent, Monsieur, Salut, Salaam". Dedans, c'était : "Mon Frère", et c'était très bien ainsi. Nous nous rencontrions sur le niveau et nous nous quittions sur l'équerre. Moi, j'étais second diacre dans ma loge-mère, là-bas !*» Dans son joli poème *La Loge-Mère*, Rudyard Kipling, pour dire la nostalgie de son vécu maçonnique en Inde, célèbre un ordre cosmopolite où, «noirs ou bruns», les frères causent «à cœur ouvert» de «Mahomet, Dieu et Shiva». À en croire l'historien Hervé Hasquin¹, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, la maçonnerie en terre d'islam n'a guère eu ce «*parfum des cigares indigènes*»...

Hervé Hasquin, à quand remonte la présence maçonnique dans les pays musulmans ?

La franc-maçonnerie s'y est implantée au XVIII^e siècle dans le sillage des grandes entreprises de colonisation ; essentiellement celles de l'Angleterre, de la France, de l'Italie. Suivant les itinéraires des conquérants, elle constitue donc une greffe occidentale ; les loges y seront essentiellement composées «d'ex-patriés». À l'exception de certains

pays comme l'Égypte ou la Turquie, il n'est donc guère étonnant que la franc-maçonnerie ait assez vite fait l'objet d'un rejet, parfois vigoureux.

Tous les pays du monde islamique sont-ils concernés au même titre ?

La maçonnerie se développera dans toutes les colonies britanniques. Les Hollandais l'implanteront en Indonésie, les Italiens en Libye, les Français en Turquie, à Smyrne, en Syrie, etc. Pour des raisons commerciales, l'Afrique du Nord sera globalement le pré carré du Grand Orient de France, le Proche-Orient et l'Asie, celui de la Grande Loge unie d'Angleterre, la côte orientale de la Méditerranée, celui de l'Italie et l'Empire ottoman, celui des maçons allemands et grecs.

Des autochtones sont-ils néanmoins initiés dans ces pays ?

On y relève quelques initiations d'indigènes, mais c'est un phénomène très minoritaire : à Calcutta, dix musulmans seront initiés en 120 ans ! Ces cas exceptionnels s'expliquent par le fait qu'ils ne concernent que des personnalités en vue à qui l'entrée en loge apparaît comme une façon privilégiée de nouer des

relations de proximité avec la puissance tutélaire ; d'accéder rapidement à la liberté de pensée dont elles ont besoin dans leurs réflexions scientifiques ou pour leurs projets politiques. Ces élites, comme Abd el-Kader ou Jamal ad-Din al-Afghani, sont séduites par l'Occident et perçoivent l'Ordre maçonnique comme un intermédiaire privilégié pour accéder à la science et aux techniques de l'Europe.

Au départ, la maçonnerie est-elle globalement bien acceptée dans les pays d'islam ?

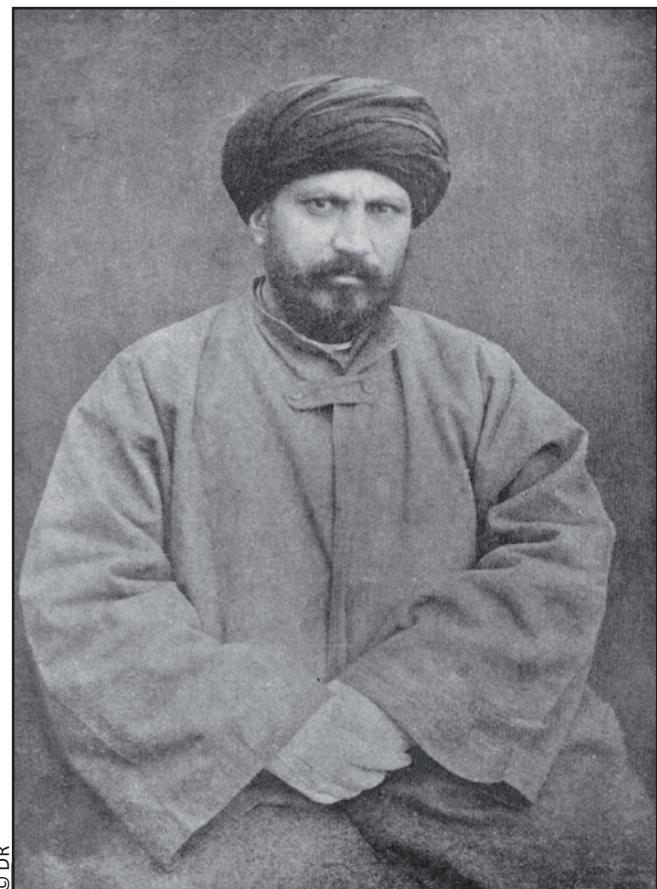
Non. Certes, elle n'y est pas globalement combattue, puisque le pouvoir en place est généralement celui du colonisateur. Néanmoins, dans l'Empire ottoman, elle fera l'objet de persécutions épisodiques ; elle fera notamment l'objet d'une première interdiction dès le milieu du 18^e siècle. Cela étant, l'islam, dans ce domaine, n'a rien inventé...

Quelle influence l'attitude des chrétiens a-t-elle exercée sur cette hostilité grandissante ?

Pour s'en prendre aux maçons, l'islam n'a eu qu'à puiser dans tout ce que, dans le monde chrétien, les intégristes occidentaux, notamment aux États-Unis et en Angleterre, avaient accumulé comme arguments pour les discréditer. Les autorités religieuses catholiques et orthodoxes attisent volontiers le feu là où elles le peuvent. À la fin du XIX^e siècle, lorsque le délitre anti-judéo-maçonnique déferle sur l'Europe avec la complicité des milieux chrétiens, le «*Protocole des sages de*

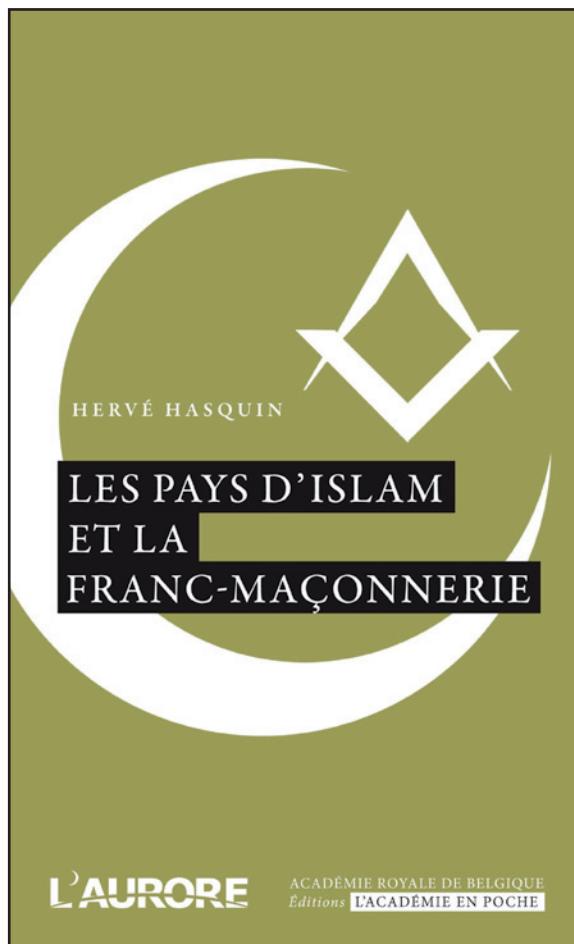
Sion» sera, par exemple, traduit en arabe par des chrétiens orientaux. La situation, depuis, n'a guère changée : les écrits catholiques antiméconniques les plus démentiels sont aujourd'hui pillés par les islamistes radicaux en Europe comme par certains auteurs musulmans extrémistes en terre d'islam.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la condamnation de la maçonnerie étaient cependant rare de la part des autorités religieuses locales. Les choses, néanmoins, vont soudain s'aggraver...



© DR
Jamal ad-Din al-Afghani, sunnite et brièvement franc-maçon.

¹ *Les pays d'islam et la Franc-maçonnerie*, Bruxelles, L'Académie en poche, 112 pages. Également disponible en version numérique. Infos : www.academie-editions.be



judéochrétienne et de ses références templières, pour éradiquer l'islam. La conquête militaire du vieux Jérusalem où se trouvent la mosquée Al-Aqsa et le dôme du rocher pendant guerre dite «des Six Jours» de 1967, puis la politique de colonisation de la Cisjordanie ne feront que la conforter. À partir de 1930, les musulmans et les Juifs ne se mélangeront plus dans les loges de Palestine. Et aujourd'hui, sur internet, les «Croisés» sont en permanence soupçonnés de vouloir détruire ces monuments musulmans pour reconstruire le temple de Salomon...

Néanmoins, les loges maçonniques vont jouer un rôle dans la montée des revendications nationalistes et/ou des luttes pour l'indépendance dans certains pays musulmans ?

Dans certains pays comme l'Égypte et la Turquie, il existait des obédiences nationales qui vont constituer des foyers de réflexion contre le pouvoir absolu en place, notamment le Califat. Au XIX^e siècle, le Grand Orient de France, très présent dans l'Empire Ottoman, mène en son sein un grand combat contre la croyance en Dieu. Les loges turques vont donc être le foyer de forts sentiments antireligieux qui imprégnent fortement le nouveau pouvoir laïque issu de la révolution kémaliste. Ce qui n'empêchera pas le dictateur terrible qu'était Mustapha Kemal Atatürk d'interdire la franc-maçonnerie en 1934...

Existe-t-il encore aujourd'hui des loges actives en terre islamique ?

Oui, mais dans un nombre restreint de pays: la Turquie où elle est réapparue

en 1948, le Liban ou encore la Jordanie. Au Maroc, suite à une décision de 1973 du tribunal de Casablanca qui stipule que les buts de la maçonnerie ne sont pas en contradiction avec les préceptes de l'islam et les dispositions de la Constitution, on retrouve la Grande Loge du Maroc qui coexiste avec l'Obédience mixte du droit humain, celle de la Grande Loge féminine et une maçonnerie de rite égyptien. Néanmoins, savoir si ces loges sont réellement actives reste difficile.

Quel avenir la franc-maçonnerie a-t-elle dans ces pays ?

La question renvoie à celle de leur démocratisation: pour s'abriter des critiques, les régimes autoritaires comme l'Égypte de Nasser ou la Tunisie de Bourguiba ont exploité les sentiments antieuropéens de leurs populations tout en se mettant en accord avec leurs autorités religieuses en interdisant la franc-maçonnerie. Il est dès lors important de comprendre que ces régimes despotes sont, en fait, plus dangereux pour la franc-maçonnerie que la religion musulmane elle-même: le discours de celle-ci, au fond, n'est guère différent de celui de l'Église catholique, même s'il est vrai que cette dernière s'exprime dans le cadre de démocraties sécularisées alors que, dans les pays d'islam, ce contrepoids est généralement absent.

L'Europe compte d'importantes populations immigrées issues de l'aire culturelle islamique. La franc-maçonnerie d'ici peut-elle contribuer à faciliter l'interculturalité ?

Oui. La liberté de pensée est une grande et féconde découverte pour

les initiés de culture musulmane. Néanmoins, les loges ne sont le plus souvent accessibles qu'à des musulmans sécularisés. La franc-maçonnerie adogmatique doit donc être attentive au fait que, perçue comme un repère d'athées militants, elle fait peur à des individus imprégnés d'une civilisation où la croyance en Dieu est un devoir. Comme en atteste l'exemple du Maroc, les obédiences déistes et masculines qui s'inscrivent dans la tradition de la Grande Loge unie d'Angleterre et de la franc-maçonnerie anglo-saxonne sont, à cet égard, plus propices à l'insertion de l'Ordre dans un contexte islamique.

Finalement, la franc-maçonnerie en terre d'islam a-t-elle été autre chose qu'un produit d'exportation de l'Occident ?

L'Ordre maçonnique se veut universel; son histoire dans les pays musulmans montre que cette prétention est à relativiser. Les maçons doivent se montrer modestes... 

Sweet Little Sixtine

En démissionnant spectaculairement, Benoît XVI aurait donc fait preuve d'un prodigieux «courage». C'est sans doute minimiser la capacité de nuisance de sa sombre nomenclatura...

Par Patrice Lestrohan
Journaliste

Sans le mesurer peut-être, un éditorialiste du *Figaro* a rendu un hommage un rien pervers au «pape émérite» Benoît XVI: «*Il demeura celui qui a osé renoncer.*» En d'autres termes, si Sa Sainteté reste dans l'histoire sainte, ce sera surtout pour s'en être retiré! Il y a des panégyriques plus fournis, des bilans plus triomphants aussi. Mais, de fait, en moins de huit ans de règne, l'ex-Mgr Ratzinger ne s'était jamais attiré autant de compliments qu'au jour où il faisait sécession de la gloire.

Une rengaine à vrai dire. «Il a osé», avait déjà titré l'hebdomadaire français *Le Point*, sur toute sa couverture, cependant que *Slate.fr* décollait hardiment: «Renonciation de Benoît XVI: chapeau, l'artiste!» «Chapeau» pour quoi, précisément? Qu'a très exactement «osé» le 264^e successeur de Saint-Pierre? Reconnaître les mérites, enfin et sans restriction aucune, de la contraception, et d'abord dans des pays ravagés par le sida? Autoriser l'ordination des femmes ou le mariage des prêtres? Lancer une réforme drastique du gouvernement du plus petit, mais pas du moins prospère État au monde? Renoncer aux pompes du Vatican pour résider dans

les faubourgs pauvres de Rome? («L'évêque rouge» de Recife, Dom Helder Camara, l'avait malicieusement suggéré en son temps à l'un de ses prédécesseurs). Pas le moins du monde. À près de 86 ans, alors que la retraite des évêques est depuis 1983 fixée à 75 piges, l'ex-archevêque de Munich devenu en 2005 l'évêque de Rome a jeté l'éponge. Accablé de fatigue, trahi par son majordome et de hauts complices peut-être, court-circuité par un activiste Secrétaire d'État, Tercisio Bertone, qu'il ne se résignait pas à démettre, dépassé, comme l'ont montré les documents des «Vatileaks», par un environnement expert en basses œuvres, à commencer par la calomnie organisée d'intègres ecclésiastiques. Il a donc, selon toutes les apparences, renoncé. À moins qu'il n'ait compris qu'à tant le circonvenir, d'aucuns lui indiquaient clairement le chemin de la sortie... Si le renoncement et la résignation sont maintenant des traits d'audace...

Dévoré à la sauce Curie

«Ce pape commence à poser un problème», avait estimé l'ancien Premier ministre Alain Juppé, alors simple maire de Bordeaux quand, en 2009,

Ratzinger, scientifique également «émérite», avait estimé que l'usage du préservatif «aggrave le problème du sida»! (Dès l'année suivante, il atténuerait toutefois son propos.) Mais des problèmes, Benoît XVI, moins aveugle que son prédécesseur aux affaires de pédophilie, n'a cessé d'en poser. En levant l'excommunication d'un évêque intégriste qui était aussi un pilier du négationnisme, en relançant une polémique avec l'islam qu'il ne s'agissait pourtant pas d'offenser à ce point, etc., etc. L'ancien préfet du «Saint-Office», dernier surgeon, comme on sait, de l'Inquisition, avait cependant pour lui un atout de taille. À la différence de son prédécesseur Wojtyla, il n'avait pas découvert le Vatican au lendemain de son élection. Quand il devient pape, il pratique le sérial de la principauté depuis près d'un quart de siècle (24 ans)! Un univers qui suscite sa per-

manente méfiance (il y aurait donc de quoi?). Il l'écrivit d'ailleurs dès 1977, dans des termes qui, sous une autre plume, passeraient quasiment pour anticléricaux: «*L'Église est en train de devenir l'obstacle principal de la foi. On n'y voit plus que l'ambition humaine du pouvoir, le petit théâtre des hommes qui, avec leur prétention d'administrer le christianisme officiel, semble barrer la route au véritable esprit du christianisme.*»¹ Son magistère papal ne le fera guère changer d'avis. Il en rajoute au contraire sur les vilenies des «*mœurs vaticanes*»: «*souillures*», «*rivalités*», «*visage défiguré de l'Église*», «*péchés internes*» et autres affabilités. Un miracle dans le fond qu'il ait tenu huit ans dans une aussi évangélique fosse aux serpents.

Fin février dernier, au lendemain de la parution, en Italie, d'articles sur l'existence d'un «lobby gay»

¹ Cité dans Gianluigi Nuzzi, *Sainteté. Scandale au Vatican*, Paris, Privé. L'ouvrage qui reproduit et commente les «Vatileaks».



Après l'anathème, l'éducation. En espérant qu'il ne soit pas trop tard.

au Saint-Siège, le porte-parole de la papauté fit savoir que ces «*spéculations fantaisistes*» ne susciteraient «*ni démentis, ni commentaires ni confirmations*». Benoît XVI l'a d'autre part lui-même annoncé, son successeur aura seul communication de l'enquête menée par trois cardinaux sur les origines, voire les filières occultes, des «*Vatileaks*». Bah, depuis des décennies, le Vatican va son train-train théocratique en cultivant de bien plus redou-

tables secrets. À notre connaissance, un seul observateur religieux l'a rappelé en France: 35 ans après sa disparition, les raisons exactes du décès subit de Jean-Paul I^{er}, retrouvé mort dans sa chambre au matin du 29 septembre 1978 après 33 jours de règne, demeurent toujours inconnues! Le diagnostic balance encore, sans plus de précisions, entre un infarctus éventuel et une possible crise d'urémie, voire une hémorragie cérébrale. Ce qu'un procureur de sous-préfecture accorderait dans l'instant à la dépouille d'un SDF, une enquête et une autopsie en bonne et due forme, la Curie, quitte à éveiller toutes les suspicions, le refuse alors à son souverain pontife...

AssaSaints

Détail, de notoriété publique, dans les jours qui précédèrent sa fin prématurée, Albino Luciani, le nom d'état civil de cette sainteté-ci, cultivait une marotte: éjecter assez vite le directeur de la Banque du Vatican, «l'Institut des œuvres de religion» [sic], l'américain Mgr Marcinkus dont l'arrogance et les initiatives très personnelles agacent, ou inquiètent, le nouveau Saint-Père. C'était d'une juste prospective. Quatre ans plus tard, la banque Ambrosiano dont l'établissement papal était le premier actionnaire, se révèle brusquement en faillite, et ses liens avec la mafia apparaissent évidents. Son patron Roberto Calvi est retrouvé pendu sous un pont de Londres et l'IOR est contraint d'y aller de centaines de milliards de lires pour dédommager des créanciers. Une continuité.



Les papes s'envolent, les épris restent.

© Alberto Pizzoli / AFP

Un peu plus tôt, le Vatican avait déjà été éclaboussé par le scandale de son ex-«conseiller financier» et interlocuteur régulier de Marcinkus, Michele Sindona, honorable correspondant de la Cosa Nostra et criminel tardivement démasqué.

Droit des canons

À un moindre degré, la gestion des finances vaticanes a aussi absorbé la fin du dernier pontificat. Compréhensible. Trente ans après l'«Ambrosianogate», l'IOR, placé sous la «vigilance» (sourires dans l'assistance) de six cardinaux, ne satisfaisait encore, jusqu'à une date récente, qu'à une moitié des critères retenus par Moneyval, les experts du Conseil de l'Europe, dans leur lutte contre le blanchiment, récurrent sujet place Saint-Pierre! Dans un bel élan, Benoît XVI décide même de la mise en place d'une «Autorité de l'information financière», cependant que le patron de l'Institut, Ettore Gotti Tedeschi, est supposé mener, dans une atmosphère générale de suspicions contradictoires, une opération «mains blanches». Rude boulot: dans l'exercice de ses fonctions, notre homme dira même «*craindre pour (sa) vie*! Sans qu'on y comprenne quoi que ce soit, il est limogé fin mai 2012 et remplacé, neuf mois plus tard seulement, par un patron de chantiers navals allemand qui fait à l'occasion dans les frégates de guerre! Dans l'affaire, Sa Sainteté regarde surtout passer les bateaux. Une fois de plus, le Secrétaire d'État Bertone, chef des «vigilants» qui a Tedeschi dans

le collimateur depuis un moment, a été à la manœuvre, obscure. Au Vatican, «information financière» ou pas, les histoires d'argent propre, c'est toujours simple comme un coup de fil...

Si le renoncement et la résignation sont maintenant des traits d'audace...

Dans son dense hommage au Grand Retiré, la rédactrice en chef de «l'hebdomadaire chrétien d'actualité», *La Vie*, revient sur quelques griefs à lui adressés: «*On le taxera de pape de l'antimodernité*» (est-ce Dieu concevable?), «*On glosera beaucoup sur cette Curie d'un autre temps qui fit sa perte et ne lui donna pas vraiment le pouvoir.*» Oh, tous médias confondus, les éloges sans mesure du «geste» de Ratzinger ont au final laissé bien peu de place à la critique de son entourage. D'ici à ce que celui-ci y voie un encouragement à persévéérer... 

Myanmar : le prix des libertés

Et pourtant, tout aurait pu continuer comme avant, dramatiquement. Mais voilà, une élection peut quelquefois réserver des surprises démocratiques...

Par Jean Bernard
Journaliste

À l'issue des élections de novembre 2010, «mascarade» pour les observateurs internationaux et l'opposition qui les avait boycottées, le Parti de la solidarité et du développement de l'Union (USDP), obtint 76,5 % des sièges sur l'ensemble des trois parlements. Le 4 février 2011, le général Thein Sein était élu président de la République de l'Union du Myanmar par la junte, l'un des pires régimes qui ait jamais existé. Pourtant, cette junte, au pouvoir depuis 1962, était dissoute le 30 mars 2011 et le généralissime Than Shwe prenait sa retraite. Provoquant la surprise, Thein Sein s'entourait de membres de la société civile, souvent favorables au respect des droits de l'homme, l'armée étant encore bien présente. Cette timide mais réelle ouverture provoque une avalanche de mesures: suppression du bureau de la censure, autorisation des antennes paraboliques permettant de capter des chaînes étrangères, ouverture des sites internet, libération d'une partie des prisonniers politiques, retour au pays d'opposants, autorisation du droit de grève et des syndicats...

Liberté de la presse

La prix Nobel de la Paix, Aung San Suu Kyi, libre de ses mouvements depuis fin 2010, participe aux élections législatives partielles en avril 2012 avec son parti, la Ligue nationale pour la démocratie, légalisé depuis décembre 2011, et qui remporte entre 40 et 45 sièges. Le 12 janvier 2012, un accord de cessez-le-feu, le premier depuis l'ouverture des hostilités lors de l'indépendance en 1948, est signé entre une délégation gouvernementale et des représentants de l'Union nationale Karen, la plus importante des 135 ethnies minoritaires, qui a résisté dans des conditions effroyables durant plus de 60 ans au régime birman. Les deux groupes de l'ethnie shan ont à leur tour signé, toujours en janvier 2012, des accords de paix impliquant la perpetuation de la souveraineté nationale, le développement de l'État shan et une coopération dans la lutte contre le commerce de la drogue. En même temps, plusieurs milliers d'opposants qui croupissaient dans des camps de travail étaient libérés. Malgré ces progrès indéniables, les opposants et



Un vent de liberté souffle à Rangoon, en ce 23 février 2013, devant l'objectif du photographe.

les ethnies, même celles qui avaient déposé les armes, demeuraient dans l'expectative. En août 2012, Thein Sein annonçait la levée de la censure, et quelques semaines plus tard, l'instauration de la liberté de la presse. Dans son dernier rapport, Reporters sans Frontières souligne d'ailleurs les progrès enregistrés: «*La Birmanie a connu des changements spectaculaires en 2012 et figure désormais au 151^e rang, soit une progression de 18 places, loin devant ses habituels voisins répressifs à l'encontre de la presse. Plus aucun journaliste ni cyberdissident n'est emprisonné dans les geôles de l'ancienne dictature.*» En janvier 2013, une première revue indépendante est sortie de presse.

Lueur d'espoir

Et pourtant, tout n'est pas aussi idyllique dans cette mosaïque de 50 millions d'habitants. Si nombre d'ethnies

ont pris le pari de croire en les réformes de Thein Sein, à commencer par les Karens et les Shans, les Kachins, eux, ont repris les armes en juin 2011, après 17 ans de cessez-le-feu, dans le Nord du pays. Les combats ont commencé à s'intensifier en novembre 2012. Pire, pour Amnesty International, selon des informations crédibles récoltées là-bas, «*l'armée aurait commis des violations des droits humains sur des civils kachins, leur infligeant notamment des actes de torture et d'autres mauvais traitements, des travaux forcés et des violences sexuelles; elle aurait également procédé à des exécutions extrajudiciaires et à des détentions arbitraires*». Toujours selon AI, «*à cause de ce conflit, plus de 75 000 personnes ont dû quitter leur foyer et trouver un abri dans des camps pour personnes déplacées. Tout au long de l'année 2012, les autorités du Myanmar auraient limité l'accès des organisations humanitaires aux camps*

de personnes déplacées situés dans les zones contrôlées par la KIA [l'armée indépendante Kachin, NDLR], laissant ces personnes avec des quantités insuffisantes de nourriture et des installations sanitaires inadaptées.»

Cependant, une lueur d'espoir est apparue lorsque la KIA a annoncé avoir donné son accord à des discussions avec le gouvernement birman le 4 février en Chine pour tenter de mettre fin au conflit indépendantiste. Les mauvaises habitudes de l'ancien régime et de l'armée reviennent régulièrement au-devant de la scène, comme l'emploi de bombes lacrymogènes contenant 25% de phosphore, en principe à usage exclusivement militaire mais utilisées en novembre dernier pour disperser une manifestation contre une mine de cuivre cogérée par une société chinoise et l'armée. Des moines ont également

été touchés. Nouveauté: le gouvernement a exprimé des regrets suite à cet incident.

L'horreur pour les Rohingyas

Notre confrère de *La Dernière Heure-Les Sports*, Thomas Leroy, lors d'une visite en octobre 2012 entre autres en pays Shan, dans le centre, a pu constater que les populations locales appréciaient le répit observé depuis près de deux ans. «*De Moulmein, au sud, à Hsipaw, au nord-est de Mandalay en plein cœur du pays shan, les personnes rencontrées parlaient ouvertement de politique, attendant beaucoup des élections de 2015 qui donneront un nouveau parlement, composé à 60% du parti d'Aung San Suu Kyi, à 25% de celui de Thein Sein et à 15% des partis représentant les minorités. Au nord de Moulmein, dans la ville de Hpa-*



© AFP

Réfugiés Rohingyas en Malaisie, le 30 décembre 2012. Cinq cents d'entre eux ont nagé les 500 mètres les séparant du territoire malais après un périple de 15 jours en mer.

An, l'un des principaux bâtiments de la ville est la mosquée, et là, j'ai pu constater que bouddhistes et musulmans vivaient en parfaite harmonie.»

L'actualité récente prouve que ce n'est pourtant pas le cas partout en Birmanie. Le long de la frontière avec le Bangladesh, dans l'État d'Arakan (ou Rakhine) vit la minorité «apartheid» des Rohingyas, d'origine indo-européenne et musulmane. Ils sont à peu près 800 000 dans un État à majorité bouddhiste. Pour l'ONU, c'est «*l'une des minorités les plus persécutées au monde*». Descendants des commerçants étrangers, ils se convertirent à l'islam au XV^e siècle. Dès ce moment, ils subirent des persécutions. Sous l'occupant britannique, ils bénéficièrent de certaines libertés et avancées culturelles et politiques. En 1942, les Japonais et les Birmans leur firent payer cher cette allégeance à la couronne britannique: 100 000 morts et 22 000 déplacés en Inde. Durant la junte militaire, on assista à deux exodes massifs de Rohingyas. Ils sont aujourd'hui 300 000 à vivre dans le plus grand dénuement au Bangladesh.

Les silences de Kyi

De nouveaux affrontements interethniques et interreligieux se sont déroulés en 2012. Pour Thein Sein, en juillet, tout était bien clair: «*Il n'est pas possible d'accepter les Rohingyas entrés illégalement, qui ne sont pas de notre ethnicité*», se déchargeant du problème sur le HCR à qui il demande de les accueillir dans des camps; un point de vue soutenu par les moines

bouddhistes. Les violences ne'ont pas cessé et en 2012, elles auront fait près de 200 morts et plus de 110 000 nouveaux sans-abris. Mais, surtout, c'est le silence assourdissant d'Aung San Suu Kyi qui frappe les observateurs. Durant toute sa tournée de conférences pour présenter la démocratie birmane, elle minimisait le problème des minorités et refusait d'évoquer le cas des Rohingyas. Elle n'est pas la seule en cause; les autres États du Sud-Est asiatique, membres comme la Birmanie de l'Asean, se gardent bien de se fâcher avec elle. Seule la Malaisie, à majorité musulmane, les accepte et montre des images des boat peoples arrivant sur ses côtes; ses journaux en langue anglaise relatent le calvaire de ces Rohingyas croyant avoir trouvé refuge en Thaïlande mais tombant aux mains des mafieux locaux qui les traitent en esclaves. Ceux qui tentent de s'échapper tombent sous la coupe des autorités thaïs qui s'empressent de les remettre aux... Birmans. Vu les protestations, la Thaïlande les admet six mois sur son sol afin de leur trouver un pays d'accueil. Parfois, «bons princes», les garde-côtes thaïlandais repoussent les boat peoples mais les ravitaillent en eau.

Inutile de préciser que les seuls qui commencent à se soucier sérieusement du sort des Rohingyas sont les fondamentalistes musulmans qui s'infiltrent dans l'État d'Arakan. Pas vraiment rassurant pour la très jeune démocratie birmane et, sans doute, pour ses voisins de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. ♦

Frontières figées, populations mouvantes

Qui sont ces hommes, ces femmes et ces enfants qui franchissent les frontières figées de ce monde pour rejoindre l'Europe au péril de leur vie ? Quelles sont les conséquences des politiques (anti-)migratoires menées par l'Union européenne sur les populations visées ? Dans la seconde édition de son «Atlas des migrants en Europe», le réseau Migreurop¹ propose des clés pour mieux comprendre la complexité des enjeux humains, politiques et économiques du phénomène migratoire.

Par Benoît Feyt
Journaliste - Cellule «Europe et International» du CAL

Plus de 16 000 personnes seraient décédées en tentant de rejoindre clandestinement l'Europe, depuis 1993.

Si l'on en croit le macabre inventaire réalisé par l'organisation United, plus de 16 000 personnes seraient décédées en tentant de rejoindre clandestinement l'Europe, depuis 1993. Une estimation à minima d'une «hécatombe ignorée», comme l'expliquent les auteurs de l'*Atlas des migrations*. Et l'avenir ne présage rien de mieux. «*En ce début de XXI^e siècle traversé par une crise économique de grande ampleur, la situation ne semble pas près de s'améliorer, car la militarisation des frontières et le renforcement des contrôles apparaissent comme les seuls mots d'ordre de responsables politiques en mal de solutions*», peut-on ainsi lire en introduction de l'ouvrage. Cartes, illustrations, photographies, graphiques et chiffres précis à l'appui, les concepteurs de cet atlas un peu particulier étaient leurs propos en ouvrant leurs pages à de nombreux contributeurs qui explorent chacun une facette de la

Qui paye qui ?

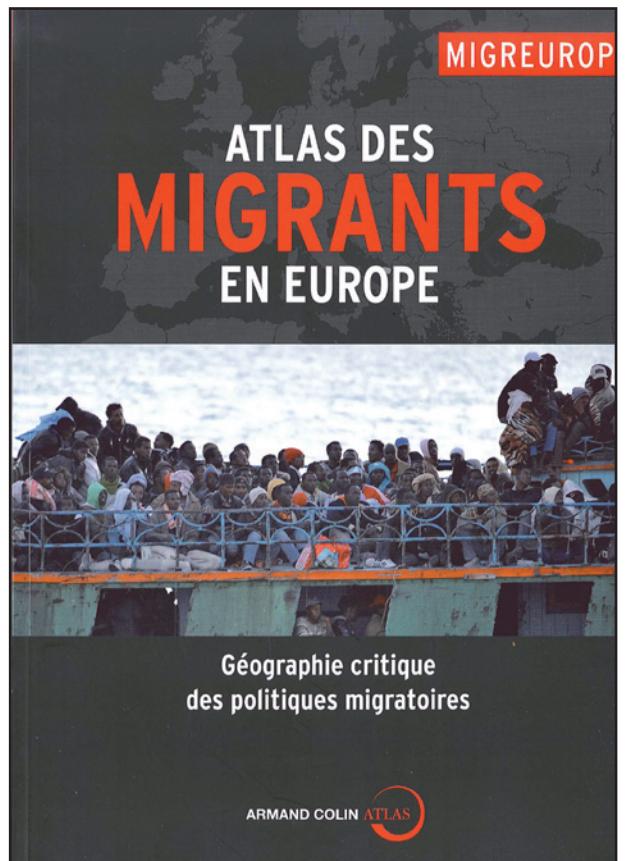
Au fil des 150 pages de l'ouvrage, les auteurs recensent méthodiquement

les filières, observent les parcours et traquent les effets collatéraux du protectionnisme européen sur les populations migrantes. Ils décrivent les conditions de vie dans les centres fermés qui fleurissent dans la plupart des États membres et en calculent le coût pour le contribuable. Ils dressent le bilan humain et financier de la fameuse «directive retour» de l'Union européenne et racontent les violences racistes dont sont victimes les demandeurs d'asile en Grèce ou ailleurs. Leur regard se porte sur les frontières multiples du vieux continent, du bassin méditerranéen aux Balkans, en passant par les DOM-TOM entretenus par la France aux quatre coins du globe. Mais il s'arrête également sur les zones de départ et de transit du sud de la Méditerranée comme le Maroc. Enfin, l'*Atlas des migrants* consacre ses dernières pages aux terres d'origine de deux catégories de migrants qui frappent aujourd'hui à la porte de l'Europe forteresse, l'Afrique subsaharienne et l'Afghanistan.

Ils payent cette fuite désespérée au prix de violences physiques et psychologiques bouleversantes.

Un constat saute aux yeux : partout, c'est la même tragédie qui se joue. Des hommes, des femmes et des enfants se jettent sur les routes et sur les mers en quête d'un avenir qui pourra leur offrir un peu de stabilité

et, si la chance s'en mêle, quelques miettes de prospérité. Ils payent cette fuite désespérée au prix de violences physiques et psychologiques bouleversantes, affrontent l'exploitation des circuits mafieux qui les chargent de dettes impayables et pour ceux qui ont la chance d'atteindre leur but, découvre en fin de compte une Europe où ils ne sont pas les bienvenus. À lire, absolument, pour découvrir l'immensité de la face submergée de l'iceberg des migrations ! 



Quel bonus pour le Mali?

De la guerre du Mali nous viennent des récits sanglants où il est beaucoup question de géopolitique, d'islam et de banditisme. Il n'est pas toujours simple de faire la part des choses.

Par Pascal Martin
Journaliste

Le Mali est aujourd'hui un patchwork de pauvreté, d'islamisme modéré ou radical et de poussées de fièvre rebelles. En 2009, le pays a été classé 178^e sur 182 en terme de développement par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). La pauvreté est partout, et dans cette zone de non-droit qu'est trop souvent le Sahara, les Touaregs délaissés et privés de ressources économiques ont lancé plusieurs soulèvements armés au cours du siècle passé. À chaque fois, le gouvernement malien a promis de les aider. En vain. Et la révolte a repris. En 2012, le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) est entré en guerre contre Bamako et a pris possession du nord du Mali. L'Azawad comprend les trois régions nord-maliennes de Kidal, Tombouctou et Gao.

Mais ce qui n'aurait dû être qu'un énième avatar du postcolonialisme a pris un air de guerre sainte. Car le MNLA a perdu le contrôle des territoires conquis au profit d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), d'Ansar Dine ou encore du Mujao. Ansar Dine est ce mouvement salafiste qui s'est illustré devant les

caméras de télévision en détruisant plusieurs mausolées de saints musulmans, à Tombouctou et ailleurs. Parallèlement, les prises d'otages se sont multipliées, sans que l'intervention de l'armée française en janvier dernier y mette totalement fin.

Dans ce nœud d'ethnies, d'intérêts politiques intérieurs et extérieurs, d'approches différentes de la religion musulmane, on finit par se demander à qui l'on a affaire. Où est l'islam ? Où est le jihadisme ? Où est la frontière entre le combat religieux et le banditisme ?

Iyad Ag Ghali le converti

Le parcours du touareg malien Iyad Ag Ghali répond en partie à nos questions. En 2011, la chute du régime libyen du colonel Kadhafi contraint les mercenaires touaregs à se replier vers le Mali avec leur lourd armement. Ils prennent possession du Nord du pays mais sont détrônés rapidement par des salafistes. Pour l'Américaine Hillary Clinton, cette région devient l'endroit du globe où la menace terroriste se fait la plus pressante. Ce qui était alors perçu par Washington comme un point de transit pour le tra-



Juillet 2012 : les rebelles islamistes du Nord du Mali détruisent les antiques mausolées de Tombouctou (photo extraite d'une vidéo).

fic de drogue devient une plateforme d'où le terrorisme peut à nouveau frapper l'Occident.

Comment en est-on arrivé là ? Le journaliste américain Joshua Hammer¹ relate une conversation avec un imam de Bamako, Ousmane Mandani Haidara, premier leader musulman à avoir dénoncé la charia dans le Nord du Mali. Son organisation islamique modérée s'appelle... Ansar Dine. Mais, à l'entendre, elle a été littéralement détournée par Iyad Ag Ghali, un ancien conseiller consulaire du Mali à Djeddah où il s'est rapproché des mouvements islamistes avant d'être expulsé en 2007. En fait, Iyad Ag Ghali n'a fait que confirmer là une attraction ressentie plusieurs années auparavant. En 2005 en effet, alors qu'une nouvelle vague fondamentaliste balai le Mali, il est entré en contact avec

un groupe de salafistes pakistanais à la recherche de soutien parmi la population malienne. Il s'est radicalisé, vivant comme un moine, ne mangeant que des dattes, buvant du lait et du thé, imposant à sa femme de rester à la maison, recommandant à ses amis d'aller à la mosquée et de lire le coran.

Mais Iyad Ag Ghali contrôle mal Ansar Dine, qui bientôt se scinde et produit d'autres sous-mouvements alimentant une nébuleuse où la guerre sainte le dispute à ce qui nous apparaît comme du pur banditisme. Pour ces groupes, les prises d'otages permettent de financer le jihad tout en gonflant leur trésor de guerre. Elles ouvrent aussi un troisième front, émotionnel et médiatique celui-là, à côté des champs de bataille militaires et des palabres diplomatiques.

¹ « When the Jihad came to Mali », mis en ligne le 21 mars 2013, sur www.nybooks.com.

Guerre aux mécréants

Des histoires comme celles-là, évoquant le durcissement d'un islam jusque-là modéré, le Sahara et le Sahel en ont connues bien d'autres. Ainsi en va-t-il de l'Algérien Mokhtar Belmokhtar, responsable en janvier dernier de l'attaque contre le site gazier d'In Amenas (et donné peut-être pour mort au moment de rédiger ces lignes). Le parcours du «Borgne» a croisé Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) avant qu'il ne crée son propre groupe islamiste armé: «les Signataires par le sang». On a pu le voir un temps dans la ville malienne de Gao, contrôlée avant sa reprise par l'armée française par les islamistes du Mouvement pour le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao), une dissidence d'Aqmi. Comme ses frères, Belmokhtar a prôné le règne de la charia dans le nord du Mali et s'est lancé dans une guerre sans pitié contre «la France mécréante».

Où est l'islam ? Où est le jihadisme ? Où est la frontière entre le combat religieux et le banditisme ?

Pour mieux comprendre cet autre parcours, il faut revenir aux années 90. Mokhtar Belmokhtar est alors passé par les rangs des moudjahidines afghans, ces ennemis jurés de Moscou. En 1998, de retour en Algérie, il a pris part à la fondation du Groupe salafiste pour la prédication

et le combat (GSPC), devenu en 2007 la branche maghrébine d'Al-Qaïda. C'est à cette époque qu'il part s'installer dans le Sahara malien. Pour financer ses activités et son armement, Belmokhtar se spécialise lui aussi dans le rapt d'Occidentaux. Et bien malin qui peut déterminer chez celui qui fait figure de pionnier du jihadisme saharien la part d'ambition personnelle, de religiosité et de banditisme.

Belmokhtar et Iyad Ag Ghali... Deux visages d'un islam radical qui n'est pas cet islam à la base de l'important espace d'échange et de circulation apparu dans le Sahara à partir du VII^e siècle, cet islam qui a créé le premier lien entre les deux rives du désert et a permis l'apparition au milieu des sables d'un véritable «univers» économique et politique, résilient face aux changements de régime et à la colonisation. Aujourd'hui, cet islam-là doit faire face à un islam importé qui prétend changer par la force la marche du monde. Le temps est son allié le plus sûr. ♦





Pour sauver les jeunes de la délinquance: l'enseignement

Décrochage scolaire, renvois, absentéisme, démotivation, échecs, situations sociales précaires, toxicomanie, délits, les adolescents placés en institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) ont bien souvent derrière eux un parcours de vie chaotique. Les IPPJ doivent relever le défi éducatif...

Par Valérie Silberberg
Responsable du secteur «Communication»
Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente (LEEP)



© DR/Le chat noir émeutier

Qui ouvre une école ferme une prison (Hugo).

La mission des IPPJ est d'aider les adolescents placés à se réintégrer dans la société et, ultimement, d'éviter que, pris dans l'engrenage des récidives, ils ne se retrouvent, une fois majeurs, en prison. De ce point de vue, la rescolarisation des jeunes est un enjeu important. La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente a voulu se pencher sur l'enseignement dispensé au sein des IPPJ. Nous nous sommes donc rendus dans trois IPPJ (Braine-le-Château, Saint-Servais et Fraipont) afin de rencontrer les équipes enseignantes. De l'analyse des témoignages recueillis résultent douze propositions pour améliorer l'enseignement dispensé dans les IPPJ. En voici les principales...

Le décrochage scolaire

Certains membres du personnel des IPPJ nous ont fait part de leur désar-

roi face à des jeunes en décrochage scolaire depuis plusieurs années. Le contrôle de l'obligation scolaire devrait être renforcé afin d'intervenir plus tôt auprès de jeunes qui ne trouvent pas leur place dans le système scolaire traditionnel. Les enseignants des IPPJ estiment en effet que leur mission intervient trop tard, au moment où ces jeunes ont déjà accumulé une succession d'échecs, de démotivations et de désillusions. Le jeune arrive abîmé par son parcours social, familial et scolaire. Il est dès lors extrêmement difficile de le raccrocher à un cadre, à une structure, à une institution.

La certification des acquis

L'enseignement dispensé par les IPPJ est assimilé à l'enseignement à domicile. Les compétences acquises par les jeunes durant leur placement

ne sont pas certifiées. Il faudrait dès lors permettre aux équipes enseignantes des IPPJ de certifier la scolarité des jeunes, ce qui favorisera la reconnaissance du travail accompli par les professeurs dans ces institutions, mais aussi l'investissement des jeunes qui n'auraient plus l'impression de perdre leur temps. Les IPPJ entretiennent en effet très peu de contacts avec la DGEO (direction générale de l'Enseignement obligatoire). Les seules relations avec l'inspection concernent la passation du certificat d'études de base.

Ce qui est fait dans l'enseignement qualifiant avec la CPU (certification par unités) pourrait être une porte d'entrée à la certification. Avec la CPU, la formation est divisée en unités de formation qui qualifient progressivement les élèves. L'évaluation ne se fait plus en décembre et en juin, mais à la fin de chaque unité tout au long de l'année, ce qui rend les objectifs à atteindre plus concrets, mieux définis, dans des délais plus courts (ce qui concorderait avec la durée de certains placements des jeunes en IPPJ). Dans ce système, la remédiation rapide pour les élèves en difficulté devient donc essentielle: elle doit permettre de réduire les échecs.

La durée du placement

La durée et les moments de placement des jeunes sont une autre des difficultés rencontrées par les enseignants dans les IPPJ. Cette difficulté ne permet pas aux IPPJ de donner le même type de cours que dans l'enseignement traditionnel. Les IPPJ ne peuvent se

référer exclusivement aux méthodes, contenu et organisation de l'enseignement traditionnel pour atteindre l'objectif de réinsertion scolaire au terme d'un placement d'une moyenne de 4 ou 5 mois. Les enseignants ne peuvent en effet combler les lacunes des jeunes en quelques mois et doivent surtout travailler sur la remédiation et le raccrochage scolaire, plutôt que sur l'acquisition de savoirs.

Les collaborations entre l'école et les IPPJ

Pour optimiser le raccrochage des jeunes, un rapprochement serait plus que souhaitable entre l'enseignement de plein exercice et les IPPJ. Les contacts devraient être formalisés afin d'offrir aux jeunes la meilleure réinsertion scolaire possible. Ce rapprochement devrait avoir lieu, d'abord à l'entrée des jeunes au sein des IPPJ et durant leur placement, par la création ou le maintien des contacts avec les établissements scolaires extérieurs (transferts des cours, des examens, suivi des dossiers des élèves...); ensuite, à leur sortie, en facilitant leur (ré)inscription et leur réintroduction dans le système scolaire traditionnel (suivi des dossiers et des données sur les jeunes...). Une collaboration étroite avec les établissements scolaires extérieurs favorise une réinsertion scolaire plus en douceur pour les jeunes qui sortent des IPPJ. Aujourd'hui, le contraste entre la réalité des IPPJ et celle de l'enseignement de plein exercice ne favorise pas une réinsertion optimale.

C'est pourquoi il serait également souhaitable d'étendre la possibi-

lité d'intégrer progressivement une école extérieure pour le jeune en fin de placement, afin qu'il puisse s'habituer à un autre contexte, dans des classes plus peuplées...; mais aussi, de prévoir une sorte de sas entre l'IPPJ et l'établissement scolaire extérieur, avec des classes de taille moyenne et un enseignement situé entre l'individualisation et le groupe; et enfin, de pérenniser la reprise de confiance du jeune.

L'après-placement

Pour assurer le suivi scolaire des jeunes à leur sortie des IPPJ, il faudrait permettre des rencontres entre enseignants des institutions et professeurs des établissements scolaires, afin qu'ils puissent échanger sur les difficultés des jeunes et sur leur projet. Les contacts avec les centres PMS devraient également être privilégiés, les enseignants des IPPJ ayant pu observer le comportement des jeunes pendant leur placement. L'avis des équipes enseignantes des IPPJ pourrait également être pris en considération lors des conseils de classe.

La formation initiale et continue

Concernant la formation initiale, les IPPJ ont très peu de visibilité dans les écoles normales et rares sont les étudiants qui demandent à effectuer des stages dans ces institutions. Dans le cadre de la réforme de la formation pédagogique (passage de 3 à 5 ans), il serait intéressant de réfléchir aux cours spécifiques qui pourraient être intégrés dans le cursus des étudiants et d'envisager une option consacrée

aux IPPJ. La formation continue des agents des IPPJ est également au centre des préoccupations. Cette formation continue est actuellement axée sur celle des éducateurs. Il faudrait pourtant une formation plus spécifique pour les enseignants qui exercent dans les IPPJ. Il serait certainement judicieux de mener un travail sur ce que pourrait comprendre cette formation continue.

Vu l'hétérogénéité de la population accueillie en IPPJ, la durée des prises en charge, le large éventail de cours qu'il faudrait organiser, la non-certification des acquis, le manque de collaboration avec l'enseignement de plein exercice et avec les parents des jeunes..., les IPPJ n'ont pas les moyens d'offrir un enseignement équivalent à celui de l'enseignement dispensé par les établissements scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. En amont des services d'Aide à la jeunesse, peu de choses sont faites pour régler le problème d'exclusion de certains jeunes. La prévention générale devrait trouver sa place dès l'école primaire, car c'est à ce stade que commence déjà l'exclusion. La question de la scolarité des mineurs enfermés déborde donc le cadre des IPPJ. Elle interpelle directement les écoles elles-mêmes et, sans doute, les instances politiques en charge de l'Enseignement. C'est la raison pour laquelle nous plaidons pour que des habitudes de travail entre personnels enseignants des IPPJ et des établissements scolaires soient davantage développées. 



L'étude est téléchargeable sur le site www.ligue-enseignement.be. Pour en obtenir une version papier: eduquer@ligue-enseignement.be

Les virées populistes mènent droit dans le mur

La loi «mellow cake» sur la libération conditionnelle: dure à l'extérieur, flasque à l'intérieur, ouvre la porte à toutes les dérives populistes.

Par Juliette Beghin
Déléguée à la communication sociopolitique - Bruxelles Laïque

Parmi les intervenants à un récent colloque consacré à la surpopulation carcérale, Vincent Spronck, le directeur de la prison de Forest a tenu des propos détonants et délibérément provocateurs: «*Si nous prenions l'exacte mesure du drame que peut être pour un détenu de vivre à trois, 23 heures sur 24, dans une cellule insalubre de 9 m² et d'être soumis à un règlement peu compréhensible, nous ne pourrions écrouer comme nous le faisons; les magistrats ne pourraient plus travailler de manière indépendante de certaines contingences, l'écrou ne serait plus cette banale opération administrative routinière. Si l'on décidait que la surpopulation était inacceptable, le système serait mis gravement à mal.*»

La surpopulation, ajoute-t-il, constitue «*un magnifique cache sexe qui permet de ne pas déconstruire les causes réelles de l'échec des prisons. L'incarcération est avant tout une peine et une peine est violente, elle est là pour faire mal. C'est la vieille fonction de la prison toujours vivace mais qu'il nous est parfois insupportable de voir. Et dès lors, la surpopulation permet de tourner nos regards vers ailleurs. Elle permet au système de fonctionner selon sa logique propre, première, répressive sans se laisser interroger, bousculer par les logiques douces, humanisantes, socialisantes.*

Ces logiques sont carrément reléguées aux oubliettes dès qu'il s'agit de répondre aux émois déclenchés par la libération de l'ex-femme du «monstre» national et en prévision d'une éventuelle future libération dudit «monstre», puisque vient d'être adopté un projet de durcissement de l'octroi de la libération conditionnelle. La réforme vise à allonger la partie incompressible de la peine (d'un tiers actuellement à la moitié pour un condamné primaire et de deux tiers à trois quarts pour le condamné récidiviste). La transmission de la demande de libération au Tribunal d'application des peines (TAP) n'est plus automatique mais devra être faite explicitement par le condamné. Le Conseil supérieur de Justice (CSJ) craint, dans un avis très critique sur le projet, que cette proactivité prive certains détenus mal informés, précarisés, isolés de la possibilité d'en bénéficier. La décision sur une demande introduite par



© DR

Prison, quelle est ta victoire?

un condamné à 30 ans ou à perpétuité et mis à disposition du gouvernement devra être adoptée à l'unanimité de cinq juges, et non plus à la majorité simple de trois juges.

Le CSJ rappelle pourtant qu'il n'est pas démontré scientifiquement que l'allongement de la détention a un impact favorable sur le risque de récidive et rajoute que différentes études étrangères semblent plutôt indiquer que ce risque augmente à mesure que la partie exécutée en prison est plus importante¹.

Déjà à l'issue de la réforme de 2006, également inspirée par l'affaire Dutroux, on a constaté des effets contreproductifs au durcissement d'octroi d'une libération anticipée puisque de plus en plus de condamnés décident *d'aller à fond de peine* et d'échapper ainsi à la période de transition sous contrôle –facteur de diminution de la récidive– que permet le dispositif de libération conditionnelle.

1 Notons d'ailleurs que les modalités légales qui ont pour conséquence de donner la possibilité de maintenir les personnes en prison existent déjà, notamment la mesure de mise à disposition du Gouvernement. Cette mesure peut être prise au moment du prononcé de la condamnation.

2 Dan Kaminski, «Sur Martin et la libération conditionnelle», dans *Politique*, n°77, nov.-dec. 2012.

3 Cf. article 7, 37 ter et quater et 37 quinques du Code pénal.

L'exposé des motifs de la recommandation Rec 22 (2003) concernant la libération conditionnelle adoptée le 24 septembre 2003 par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe confirme explicitement ces constats : «*Reconnaissant que la libération conditionnelle est une des mesures les plus efficaces et les plus constructives pour prévenir la récidive et pour favoriser la réinsertion sociale des détenus dans la société, selon un processus programmé, assisté et contrôlé; Considérant que son usage devrait être adapté aux situations individuelles et conforme aux principes de justice et d'équité; Considérant que le coût financier de la détention pèse lourdement sur la société et que les études montrent que la détention a souvent des conséquences néfastes et n'assure pas la réinsertion des détenus; Considérant qu'il est donc souhaitable de réduire autant que possible la durée de la détention et que la libération conditionnelle, qui intervient avant que la totalité de la peine n'ait été purgée, peut contribuer, dans une large mesure, à atteindre cet objectif.*»

L'Europe semble avoir une emprise zéro face aux velléités populistes d'un monde politique en perte de légitimité. Nous sommes en droit de nous interroger dès lors, avec Dan Kaminski², s'il faut sous couvert de revendications sur un cas extrême, traiter la délinquance commune comme on devrait traiter les «monstres». Il rappelle fort opportunément que «*la libération de madame Martin relève d'une autorité judiciaire et l'enfermement prolongé de tous les autres relève d'une autre*

autorité, qui se devrait d'être politique».

Cette frénésie populiste fait surtout fi d'années de discours et d'analyses sur la nécessité absolue de faire de la prison *le remède ultime* tant ses effets sont néfastes pour l'individu et l'ensemble de la société. C'était notamment le discours de Stefaan De Clerck, ancien ministre de la Justice, qui juste avant l'éclatement de l'affaire Dutroux, avait pondu une note de politique pénale et pénitentiaire visant la promotion des alternatives à la prison.

Peines «alternatives»: un label fallacieux?

Qu'en est-il de l'arsenal des alternatives dans le paysage pénal actuel ? Après la suspension, le sursis simple ou probatoire (1964), la médiation pénale (1994), la libération sous conditions dans le cadre de la détention préventive (1990), le législateur a érigé une peine de travail autonome (PTA)³ (2002). Alors que la médiation pénale –sans doute la mesure potentiellement la plus innovante mais qui recouvre des objectifs hétéroclites– est sous-utilisée, on assiste à l'essor de la peine de travail qui a été délivrée 563 fois 2002 et 9096 en 2005.

Cet engouement est-il le signe d'une politique résolument prête à se détourner de la peine privative de liberté comme référence centrale du système pénal ? On en est loin. En effet, avec la PTA, l'enjeu est plutôt de diversifier la palette des peines

et non de se substituer à d'autres peines. La PTA répond également à des objectifs divers et antagonistes allant de la lutte contre la surpopulation (et visant une gestion moins coûteuse des populations pénales) jusqu'à la lutte contre le sentiment d'impunité. Mesurée en heures de privation de temps de loisir, elle est conçue pour que cela fasse mal, rappelle Dan Kaminski. On reste donc dans une philosophie de la peine qui fait primer la punition sur la resocialisation. Comme le confirment les travaux de Sonja Snacken : les magistrats considèrent (en général) les sanctions alternatives comme des faveurs réservées aux délinquants primaires ou aux antécédents judiciaires limités, ayant commis des délits de faible gravité. Ils estiment que ces sanctions sont insuffisamment punitives pour permettre une application plus large.

Le défi ne serait-il pas de «*remplacer les peines alternatives par les alternatives aux peines*», comme l'appelle de ses vœux Pierre Reynaert⁴ (de la direction générale des Maisons de justice) ? Et surtout, avec le CAL, invitons les parlementaires à engager une réflexion en profondeur sur la politique pénitentiaire belge conformément à l'accord gouvernemental qui prévoit qu'«*une réforme du Code d'instruction criminelle et du Code pénal sera mise en œuvre*». 



Toujours en vente au prix de 2,50 euros.
Infos:
editions@laicite.net

4 Pierre Reynaert, «*Peines alternatives ou alternatives aux peines*», dans *Politique*, n°77, nov.-dec. 2012.

Un logement décent: plus qu'un droit, un devoir

Le droit au logement est inscrit dans notre constitution, mais cette belle intention manque d'arrêtés d'application. Des pistes existent pourtant.

Par Gabrielle Lefèvre
Journaliste

Le droit existe mais il n'est pas vraiment appliqué chez nous malgré les efforts des politiques, de l'associatif et même des juges¹. «*Ce sont en effet les interventions judiciaires qui donnent du contenu au droit*, explique le professeur Bernard Hubert de l'université d'Anvers, *ce sont les juges qui appliquent la loi lors de contentieux individuels.*» Mais on voit mal les sans-abris, les plus précarisés qui luttent pour leur simple survie, appeler le droit à la rescouasse. Les responsables en charge du logement public et de la politique de logement ne recourent que rarement à la procédure judiciaire perçue comme lente et coûteuse.

France et Écosse montrent l'exemple

En France existe le droit au logement opposable (loi DALO) par lequel les sans-abris et mal-logés sont prioritaires dans l'accès au logement. L'État est garant de ce droit et sujet à des recours à l'amiable ou au contentieux. Tout passe par une commission de médiation qui regroupe l'État, les collectivités territoriales, les bailleurs et gestionnaires d'hébergement, les associations de locataires

et les associations d'insertion sociale. Elle reconnaît si quelqu'un est prioritaire ou non à un logement social. Si oui, le préfet est tenu de faire en sorte que le sans-abri bénéficie d'un logement à loyer modéré, adapté aux besoins et capacités du demandeur. Le recours au contentieux survient si la loi n'est pas appliquée.

L'Écosse pratique une politique de pointe en la matière. On y observe une réduction de 12% des sans-abris (contre une augmentation de 20% en Angleterre) dans un cadre de crise économique bien connue. La recette écossaise: impliquer toutes les parties dans un objectif commun. Cela signifie: négocier les financements auprès des autorités centrales pour les autorités locales, ajouter une aide globale (la santé notamment), prévoir dans la loi une date butoir et travailler à un changement de culture politique et sociale sur le sans-abrisme. Les Écossais ont réussi à mettre sur le même pied les propriétaires publics et privés de logements sociaux pour leur imposer l'obligation de loger les sans-abris et les mal-logés, même temporairement, et de les suivre pour trouver un logement durable. Il faut dire que l'Écosse peut

être fière de ses 40% de logements de type social... contre 6% en Belgique! La France fait mieux que nous aussi avec une moyenne nationale de 16 à 17% de logement social public (et des pics de 20 à 25% localement). Un tel parc de logements permet mieux de réguler le marché qui, chez nous, explose à la hausse des prix!

Carences belges

Pour Nicolas Bernard, professeur aux Facultés Saint-Louis, le contexte réglementaire est très faible, le manque de moyens flagrant. De plus, certains dispositifs ne sont pas utilisés suffisamment: l'allocation loyer que les communes sont réticentes à octroyer, un fond de préfinancement «réquisition douce» qui n'a jamais été employé, la lutte contre les vacances immobilières qui n'a pas été mise en œuvre; il n'y a pas d'amende admi-

nistrative en cas de non-affichage des loyers, les banques ont renoncé sur la garantie locative, de nouvelles compétences ont été attribuées aux Régions et aux communes sans transfert de moyens, la taxe sur les logements inoccupés est peu utilisée.

Ce n'est pas tout! Dans le logement social, la durée d'attente est intolérable. Il n'y a pas de moratoire sur les expulsions hivernales. Les administrations ne contrôlent pas le permis de location et donc les conditions de salubrité des logements. «*Pas d'expulsion sans relogement*» est un principe peu suivi par les bourgmestres bruxellois car il n'y a pas de suivi administratif ou judiciaire. Les aides publiques ne sont dispensées que dans les limites des crédits disponibles. Le droit au logement décent est donc bien un devoir, trop négligé encore par les autorités. Jusqu'à quand? 



Le Familistère Godin de Bruxelles sera rendu à sa vocation première: le logement social.

¹ C'était le but de la journée d'étude organisée le 25 janvier 2013 par le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, l'Université d'Anvers et l'IRIB (Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles – Facultés universitaires Saint-Louis). Les actes du colloque, en deux langues, sont publiés sous le titre *Droit au logement: vers une obligation de résultat?* par Die Keure. La Charte.

Le Journal: ce printemps qu'on assassine

Fondé en 1997 à la fin du règne d'Hassan II, dans la période charnière de l'« alternance » durant laquelle le tyran se voit contraint de donner des signes d'ouverture aux puissances occidentales, « Le Journal »¹ va représenter dès sa création un véritable contre-pouvoir au régime alaouite.

Par Sophie Léonard
Déléguée à la communication sociopolitique - Bruxelles Laïque

Selon l'avis largement partagé des analystes politiques et des démocrates marocains –y compris en exil–, l'hebdomadaire a constitué «*l'un des socles qui a donné naissance au "Nouveau Maroc"*»². Deux ans après ce que l'on a appelé de manière réductrice le Printemps arabe, cette expérience journalistique et démocratique exceptionnelle et le témoignage de ses acteurs est particulièrement riche d'enseignements sur les processus de démocratisation en cours dans cette région du monde.

Le mythe de M6

Mais commençons par la fin de l'histoire et par le Maroc. Car *Le Journal* n'est plus. Après avoir subi, pendant une décennie, tout l'arsenal répressif –dans une version certes modernisée– à l'encontre de la presse (interdictions administratives, procès et condamnations en cascade et au final, organisation d'un boycott généralisé de la publicité ayant mené à son asphyxie financière), l'hebdomadaire est fermé de force en janvier 2010. Embléma-

tique à plus d'un titre, l'histoire du *Journal* l'est d'abord sur l'état des libertés au Maroc dans cette période de l'entre-deux-règnes car, comme le rappelle l'un de ses cofondateurs Aboubakr Jamaï, «*les vrais ennuis ont commencé avec Mohammed VI*». Les illusions –que tous n'eurent pas– survenues à l'avènement du nouveau roi furent donc de courte durée et *Le Journal* va démontrer malgré lui, et ce jusqu'à sa disparition malheureuse, que le règne de M6 et la démocratisation du pouvoir marocain ne sont qu'un mythe. Pour Aboubakr Jamaï, il ne faut pas s'y tromper: s'il y a eu des avancées, on pense notamment à la réforme de la Moudawana (code du statut personnel), c'est grâce au dynamisme de la société civile, et dans ce cas particulier, du mouvement féministe. «*Le terreau est fertile pour une véritable modernité sociale et sociétale mais cela n'a rien à voir avec cette espèce de dictateur éclairé qui viendrait forcer la société à être plus moderne qu'elle ne veut l'être. Le changement se fait en dépit de cette monarchie, et non grâce à elle!*» Premier enseignement.

Braver la ligne rouge

Basé sur une déontologie journalistique exigeante et une indépendance éditoriale sans concession, *Le Journal* va néanmoins parvenir à transgresser pendant treize années les «lignes rouges» du pouvoir totalitaire: l'affaire Ben Barka³, le témoignage de Malika Oufkir⁴, l'interview du chef du Polisario, les «affaires» du Roi et du makhzen économique... Mais pour l'ancien journaliste, puis directeur de publication et éditorialiste de ce que certains ont appelé «l'hebdo le plus indépendant du Maroc», le travail le plus subversif du *Journal* se situe sans doute ailleurs. Lorsqu'en 1998, Abderrahmane Youssoufi, leader de l'opposition socialiste, est nommé Premier Ministre, *Le Journal* va

porter une double revendication qui fondera l'un des piliers de sa ligne éditoriale: le retour de l'opposant d'extrême gauche Abraham Serfaty, exilé en France et la libération d'Abdessalam Yassine, leader spirituel du mouvement Al Adl Wal Ihsane, un mouvement islamiste interdit.

«*C'était les deux cas les plus emblématiques de violation des droits de l'homme au Maroc à cette époque. Mais cela nous permettait aussi de souligner une partie importante de l'ADN éditorial du Journal qui était de proposer d'être un espace de débat, de confrontations d'idées entre les différentes factions idéologiques de la société. Or l'une des grandes fractures idéologiques qui existent dans nos sociétés, surtout sur le plan sociétal, c'est évidemment entre les progressistes et ce qu'on appelle les islamistes. Ce sont des vocables généraux, simplistes qui ne recoupent pas la complexité de ces deux mouvements, mais pour faire simple, il fallait que ces gens-là se parlent le plus possible.*» Aboubakr Jamaï en est convaincu: si les pouvoirs autoritaires de cette région du monde ont perduré aussi longtemps, c'est non seulement parce qu'ils se sont présentés comme les seuls remparts face aux «extrémismes» et en particulier l'islamisme; mais aussi parce que ces dictatures ont empêché tout débat sociétal et a fortiori, l'émergence d'une gestion pacifiée de la conflictualité. Or, pour le journaliste en exil, ce débat doit aujourd'hui constituer «le centre de gravité» des processus de transition démocratique en cours au sud de la Méditerranée.

«*On ne pourra pas évoluer vers une démocratie digne de ce nom sans passer par cette étape. Cela prendra du temps,* 3 Principal opposant socialiste au roi Hassan II, leader du mouvement tiers-mondiste et panafricain, Medhi Ben Barka fut enlevé à Paris en 1965, son corps ne fut jamais retrouvé.
4 Fille aînée du général Oufkir qui tenta en 1972 un coup d'État contre Hassan II, emprisonnée dans des conditions extrêmement dures avec sa mère et ses frères et sœurs durant 19 années dans une geôle secrète du Sahara.



Aboubakr Jamaï: «*Les vrais ennuis ont commencé avec M6.*»

mais c'est absolument indispensable.» Deuxième enseignement.

L'islam impose la laïcité

Lorsqu'on l'interroge sur la compatibilité entre islam et laïcité, Aboubakr Jamai répond sans hésitation: «*Je suis musulman et ma lecture de ma propre religion, c'est qu'elle impose la laïcité. L'islam est basé sur une attitude volontaire et on ne peut pas faire un chemin vers une foi si on n'a pas la liberté de choisir. Cette religion –comme d'autres– ne peut s'épanouir spirituellement que si elle est dans un cadre étatique qui est totalement laïque, qui n'impose pas ses préceptes. Le problème, souligne-t-il alors d'emblée, est que le mot "laïcité" est chargé. Nous avons malheureusement ces ondes qui nous arrivent de France où il ne s'agit pas de laïcité, mais d'une attitude franchement antireligieuse qui touche les gens très profondément, surtout dans nos pays où la France reste quand même l'ancien colonisateur.*» Et de rappeler que les exactions de la «mission civilisatrice» française à l'encontre de la religion musulmane restent encore vives dans la mémoire collective. «*Il y a des cas, par exemple à Fès, où les militaires sont rentrés dans les mosquées avec leurs chevaux pour y installer leurs quartiers militaires. Notre psyché est très marquée par cela. Et lorsque nous voyons ces images et ces attitudes parfois violemment antimusulmanes, on a une réaction qui est un peu viscérale. Mais lorsque vous voyez le traitement des religions dans le monde anglo-saxon, c'est une image complètement différente. D'ailleurs, il y a beaucoup d'islamistes dans notre pays qui parlent de façon très*

positive de la gestion de la laïcité, aux États-Unis par exemple.»

Corollaire indispensable de la démocratie et de la liberté de conscience, la laïcité doit donc faire partie du large débat sociétal auquel aspire Aboubakr Jamai. Ce serait d'ailleurs largement méconnaître la société marocaine que de prétendre que ce n'est déjà pas le cas. Encore faut-il se mettre d'accord sur ce que l'on entend par «laïcité». Pour le démocrate infatigable, il s'agit de séparer l'État de la religion; ce qui est différent, insiste-t-il, de vouloir évacuer le religieux du débat sociétal. «La grande question, c'est qu'il faut accepter que la religion n'est pas dans l'État, mais elle est dans la société. Quelqu'un qui adhère à une foi, c'est quelqu'un qui pense qu'adhérer à cette religion lui fait du bien. Il ne peut pas ne pas être prosélyte! À la limite, ajoute-t-il, il ne serait pas humaniste, s'il n'était pas prosélyte. Seulement, il faut que cela se fasse dans le cadre de la liberté et que cela ne soit pas imposé par la force publique, par les lois de la monarchie ou de la république, quel que soit le système.» En somme, distinguer la laïcité de la sécularisation.

Notre regard occidental peine souvent à entrer dans la complexité des évolutions démocratiques au Sud de la Méditerranée. Certes, les défis à relever sont colossaux et le chemin restera long et semé d'embûches. Mais le processus est désormais irréversible. Gageons que nous saurons écouter et soutenir les voix démocrates et pacifatrices qui s'y expriment. ♦

n°396
15 DH - 3 euros
DU 16 AU 22 MAI 2009

PARUTION
Le brûlot de
Abdesslam Yassine

le journal

HEBDOMADAIRE www.lejournal-press.com

Les rois de l'opportunisme

Les ex-gauches n'ont plus le monopole de l'opportunisme politique. Analyse.

DÉPÔT LÉGAL 2001/0012 - ISSN 1114-3576

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : ISSAM BARGACH

1114 3576

La laïcité serait-elle islamophobe?

Les auteurs d'ouvrages qui tentent d'expliquer l'Islam s'efforcent souvent de faire référence à l'islam des Lumières ou à l'apport des civilisations arabo-musulmanes au patrimoine scientifique et culturel mondial. Avec le risque d'y voir une sorte d'excuse par rapport à la situation qui prévaut, aujourd'hui, dans le monde arabo-musulman.

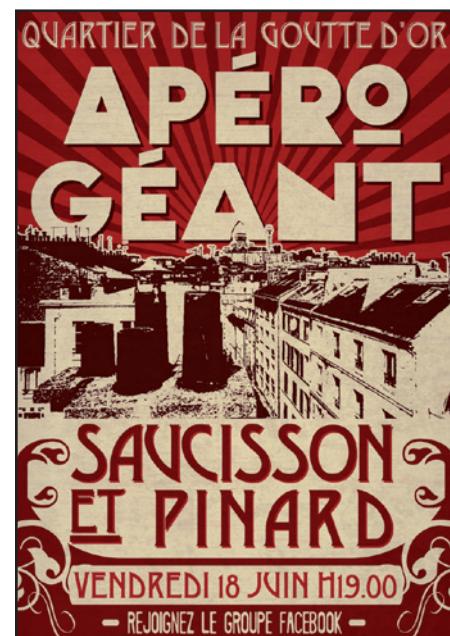
Par Pierre Galand
Président du CAL

Dans nos pays, on entretient pas mal d'idées reçues et de confusions dans ce domaine. Vous pouvez, encore aujourd'hui, vous rendre dans n'importe quel pays de la rive sud de la Méditerranée et être reçu avec courtoisie, rencontrer des personnes qui ont un haut degré de culture, une intelligence des événements de ce

monde, une vision de l'avenir, des compétences, un esprit critique... Il est dès lors regrettable que, par médias interposés, les images et les faits qui nous sont transmis se nourrissent d'un registre défavorable à ces peuples. C'est dommageable non seulement pour les relations et échanges que nous avons avantage à entretenir entre les deux rives, mais aussi pour ceux qui, avec obstination, combattent pour des avancées démocratiques et le développement dans ces pays.

Respecter la foi

Il est indispensable que l'Europe soit en mesure de reconstruire un projet euro-méditerranéen, projet qu'elle a abandonné très vite après les accords signés à Barcelone en 1995 pour se limiter aux seuls accords de libre-échange économique. Ces accords signés entre l'Union européenne et les pays du pourtour méditerranéen prévoyaient explicitement un engagement commun à faire progresser la démocratie et la défense des droits humains fon-



damentaux. Une urgence, et la seule manière de combattre la montée du racisme et la xénophobie des uns et des autres, c'est-à-dire dans le regard réciproque que se portent les habitants des deux rives de la Méditerranée. C'est aussi la seule manière de combattre la montée des intégrismes religieux et politiques qui animent une partie du monde arabe, du monde occidental et d'Israël.

Luttons fermement pour que l'éducation et l'enseignement redeviennent un atout majeur de la laïcité.

L'intégrisme musulman n'a rien à envier à l'intégrisme des catholiques de l'Opus Dei, de l'Ordre de Malte, des Légions du Christ, ni à certains évangélistes protestants et pas davantage à celui d'une partie de l'Église orthodoxe et de ses popes conservateurs. Parmi les religieux et les croyants des différents courants monothéistes, aux côtés des intégristes, il existe un nombre important de personnes qui, tout en revendiquant leur foi et leur appartenance à un courant religieux, n'en sont pas moins convaincues de la nécessité de respecter les convictions religieuses ou philosophiques de leurs voisins ou de leurs concitoyens.

Nous, laïques, qui défendons le droit de ces croyants à professer leur foi en toute liberté tout en revendiquant notre droit à l'athéisme ou à l'agnosticisme, devons réfléchir plus

activement à la manière de partager ensemble une vision sereine de la séparation des Églises et de l'État. Parmi les nombreuses propositions laïques, aucune n'est faite contre la foi et les croyances d'autres citoyens: qu'il s'agisse de garantir le progrès de la recherche sur les cellules souches embryonnaires, d'assurer une plus grande égalité du genre, de garantir à chaque humain une plus grande disponibilité et une responsabilité de choix relatifs à la gestion de son corps, de ses choix de vie et de fin de vie... Ces propositions font toujours l'objet de larges débats démocratiques ouverts à toutes les opinions. Il ne viendrait à l'esprit d'aucun laïque qui se respecte de faire voter des lois liberticides qui obligeraient quiconque à agir contrairement à sa conscience. Au nom de la liberté individuelle, nous réfutons à quiconque le droit de s'ériger en maître absolu et de nous dicter notre comportement au nom d'un texte révélé. Ceux qui acceptent de s'y soumettre sont évidemment libres de le faire, pour autant qu'ils respectent les droits universels de tous les humains. Ils ne sont pas pour autant habilités imposer leur choix et les convictions qui en découlent à toute la communauté.

Pas de croisade laïque

C'est pour assurer cette coexistence de pensée et de choix multiples que l'État se doit d'être lui-même impartial. Il garantit la liberté de pensée, de débat au sein de l'espace démocratique et fait respecter les lois adoptées par les assemblées élues dans le respect des grandes conventions internatio-

¹ Déclaration universelle des droits de l'homme.

Il ne viendrait à l'esprit d'aucun laïque qui se respecte de faire voter des lois liberticides qui obligeraient quiconque à agir contrairement à sa conscience.

nales telles la DUDH¹ et les conventions relatives au droit international et humanitaire. Oui, il y a urgence; car la tentation est grande, parmi certains hauts responsables religieux et les tenants des différentes sectes ayant pignon sur rue, tels les scientologues, d'utiliser les sentiments religieux des populations pour réinvestir le champ politique. Se focaliser sur l'intégrisme musulman, tout en minimisant l'emprise évangéliste, vecteur du créationnisme, ou l'Opus Dei, bras séculier du Vatican, serait une grave erreur. Pire, répondre à l'offre de ces courants religieux réactionnaires pour combattre l'Islam radical au nom des valeurs occidentales serait la porte ouverte aux populismes les plus risqués.

La réponse est tout sauf une nouvelle croisade laïque antireligieuse. Nous vivons dans une Europe de plus en plus sécularisée et nombre de croyants ont pris leurs distances par rapport aux clergés, aux dogmes et aux textes sacrés. Ils gèrent leur foi avec intelligence et ont un regard distant à l'égard de ceux qui entendent leur dicter leur comportement. Ils sont, eux aussi, des esprits libres en questionnement. C'est au cours

de ce cheminement que nous devons pouvoir les rencontrer et échanger avec eux des idées sur les valeurs que nous pouvons partager et sur l'intérêt de sauvegarder, en commun, l'espace d'une citoyenneté non sectaire, apte à négocier le progrès de nos sociétés en matière de vivre ensemble et de progrès de l'humanité.

Deux exigences à cela. La première, arrêter d'assimiler tous les croyants à des intégristes, car nombre d'entre eux vivent leur foi paisiblement. La seconde, être nous-mêmes, en tant que laïques inscrits dans une histoire remarquable de progrès de la pensée, capables de défendre et de promouvoir, dans la tolérance, une laïcité moteur de la promotion des droits de l'homme et de la démocratie.

Luttons fermement, tant en Belgique qu'en Europe, pour que l'éducation et l'enseignement redeviennent un atout majeur de la laïcité. Défendons l'école publique comme le lieu par excellence de l'apprentissage de la citoyenneté, des valeurs de civisme et du respect de l'autre dans ses différences. En tant que parents et grands-parents, réinvestissons-nous avec les enseignants dans une réforme de l'enseignement où nos enfants s'épanouiront et feront l'apprentissage de l'esprit critique et du libre examen. 

Et le scandale fut

Par Milady Renoir
Ecrivaine

Ô Scandale! L'opinion publique s'indigne. La notoriété des personnes en cause, le nombre de personnes impliquées, la validité de la diffusion dudit scandale et les conséquences difficiles à déterminer, peu importe. Scandale! Polémique! Controverse!

Pourquoi donc s'emparer de son sang et exulter de sa gorge pour s'indigner de quelque fait, quand le monde va si mal, quand tout est pire que le tout d'avant? Indignons-nous, indignez-vous, oui mais de quoi donc? On s'indigne parce qu'on nous le demande, on s'indigne car le scandale fait bander, fait ruer, fait vivre/vendre...

Et on s'indigne parce que c'est indignant, cette façon de ne plus s'indigner pour de vrai, enfin pour de véritables causes. Un beau scandale, une bonne situation de dissonance cognitive... ça rend plus vivant, plus engagé dans la cause universelle d'un monde meilleur à re-construire. Ce sont parfois des détails sur la vie privée d'un bourgmestre ou d'un pape, des détails capables de miner la confiance de l'opinion publique peu pudique dans ce personnage. Le pacte implicite, la base de la légitimité du personnage public... tout s'écroule. On s'indigne tous azimuts, de la caisse de supermarché au canapé, c'est fort. 

Les scandales peuvent trouver leur origine dans différents événements, ils sont fréquemment liés à des affaires de corruption, de pédophilie, de dérive alimentaire (hiiiiiiii) ou de dopage dans le sport mais est-il encore possible d'être bonnement scandaleux en se laissant aller à tomber dans l'erreur artistique et politique? En témoignant volontairement et simplement d'une différence? D'une inadéquation, d'une invalidité qui nous rend humains (plus humains). N'est-il pourtant pas nécessaire et bon, le rebond scandaleux? N'est-elle pas jouissive et honorable, cette occasion de chute que l'on s'octroie (ou qu'on donne à autrui) par quelque exécutable action, par quelque discours corrupteur? N'est-il pas de plus délicieux (et judicieux) acte que celui impliquant l'indignation qu'on a des actions et des discours de l'exemple du plus «grand», du plus fort? Le scandale ne pourrait-il pas être la plus émérite des révoltes? Le plus fondamental des instincts de survie? L'éclat que fait un «mauvais» exemple quand le «bon» exemple est détestable n'est-il pas plus lumineux? Alors, bonheur ou malheur à celui par/à qui le scandale arrive. 



L'incroyable parcours de Sixto Rodriguez

C'est l'histoire d'un mec... qui chante

«Searching for Sugar Man», le documentaire primé aux Oscars, c'est bien autre chose que le simple biopic d'un gars qu'on croyait perdu pour la cause (du showbiz) puis revenu miraculeusement d'entre les morts pour contribuer, sans l'avoir voulu, à la fin de l'apartheid. C'est l'histoire d'un vrai «working class hero». Mais surtout, une incroyable leçon de vie.



Par Didier Stiers
Journaliste

L'histoire débute sur une route d'Afrique du Sud. Dans sa voiture, un type écoute une chanson qui parle d'un certain Sugar Man, et de navires magiques argentés avec lesquels il apporte «des amphés, de la coke et de la douce Marie-Jeanne». L'homme explique qu'à l'époque, dans cette partie du monde, l'auteur de ce morceau était très écouté mais qu'on ne savait rien de lui, contrairement aux autres rock stars. Jusqu'au jour où s'est répandue l'annonce de son suicide, sur scène. Immolé par le feu ou d'une balle de revolver selon les versions...

Motor city

Flash-back... Nous sommes à Detroit, à la fin des années 60. Detroit, la ville d'Iggy Pop et de la techno, du MC5, de la Motown et de l'industrie automobile ruinée... Mike Coffey et Dennis Theodore découvrent un chanteur dans un bar miteux en bord de rivière. Son nom: Sixto Rodriguez. Il chante dans un coin, dos au public. Producteurs, Coffey et Theodore sont frappés par le son de la guitare et surtout, la voix étrange. «À cette époque, explique le premier, à ma connaissance, le seul auteur à avoir une si belle plume était Bob Dylan.» Un premier album voit le jour en 1970. De l'avis des connaisseurs, *Cold fact* relève du chef-d'œuvre folk. Sauf qu'il se ramasse inexplicablement. Un an plus tard, ce sera également le sort du second album, *Coming from reality*. Sans appel...

Suicide sur scène

Rodriguez disparaît alors des écrans radars... hormis en Afrique du Sud

où *Cold fact* est arrivé on ne sait trop comment. Entre les Beatles et le *Bridge over troubled water* de Simon & Garfunkel, l'album y marque toute une génération (blancs, classe moyenne, la trentaine) et inspire une série de groupes anti-establishment et anti-apartheid. Mais du Cap à Johannesburg, on ne sait toujours rien de ce Rodriguez... À part cette news hallucinante qui circule –bien avant la naissance de Twitter–, celle de son suicide sur scène. Quoi qu'il en soit, il y a là assez de matière pour pousser un journaliste local à mener l'enquête sur un mythe. Celui d'un poète des quartiers pauvres, d'un auteur à l'écriture réaliste passant pour un *protest singer*, un sage, voire un prophète. Auteur de chansons poignantes, d'une écriture libre, puissante et sans fioritures, chantées d'une voix imparablement captivante.

Carrefour des siècles

C'est cette enquête, menée à la fin des années 90, que résume *Searching for Sugar Man*, le documentaire signé Malik Bendjelloul. Ce n'est pas trahir que de préciser que Rodriguez n'est pas mort. Il a d'ailleurs eu le temps de remonter sur scène, ces dernières années. Mais Sixto a beau dire «On est chez soi là où on est reconnu», il n'ira pas vivre comme une star dans cette Afrique du Sud qui lui tend les bras. Il reste vivre à Detroit, dans la même maison depuis 40 ans. En courant les chantiers, les musées et les réunions du conseil municipal. Humble, juste et secret. Incroyablement humain.

Curieux parcours que celui de ce type étrange, 70 ans aujourd'hui, abso-



Deux des «enquêteurs» ont fusionné les sites web qu'ils animaient à l'époque de leurs recherches, de sorte que Rodriguez dispose aujourd'hui de ses pages officielles: www.sugarman.org. Le film est sorti très discrètement dans les salles belges. En ce début avril, quelques-unes le programmait encore. Le DVD est disponible à la vente.

lument pas concerné par les rouages d'un bizness qui laisse en général peu de place aux naïfs, aux rêveurs ou aux précurseurs. «Je sais que j'appartiens à l'ancien siècle, confiait-il au magazine *L'Express* en février. Mais j'aime me considérer comme un contemporain. Certains problèmes n'ont toujours pas été résolus, et les gens attendent encore et encore une solution.» Et d'ajouter: «Je veux démythifier la politique. Je suis un musicien politique.» Si c'est cela un musicien politique, on aimera qu'il y en ait davantage. ♫

Elles préfèrent Causette

Depuis quatre ans, «Causette» apporte aux lectrices «plus féminines du cerveau que du capiton»¹ une bouffée d'oxygène mensuelle absente des autres titres de la presse féminine. Culture, science, santé, politique, sexualité, «Causette» parle de tout et pratique un humour délicieux. Même les hommes ne se cachent plus pour le lire.

Benoît Feyt
Journaliste

«Ma plus grande satisfaction c'est d'avoir pu toucher les femmes qui étaient négligées par la presse féminine,

1 Slogan de Causette.



nine, explique Liliane Roudière, rédactrice en chef de *Causette*. Il était temps de sortir du stéréotype de la femme futile véhiculé par tous ces magazines truffés de publicités pour les produits de luxe.» À la différence des autres titres de la presse féminine, *Causette* a d'ailleurs choisi de limiter l'espace consacré à la publicité. Pas plus d'une page sur dix et pas n'importe quelle pub! Une question de cohérence. «Nos lectrices nous tourneraient le dos si nous essayions de leur vendre tout et n'importe quoi, confie Grégory Lassus-Debat, directeur de la publication et fondateur du mensuel. Mais cela ne nous a jamais mis en difficulté. Bien au contraire. Certes, nous attirons des annonceurs de niche. Mais ils sont tellement nombreux à vouloir figurer dans nos pages que nous parvenons à rentrer dans nos frais sans difficulté.»

Féminisme étayé

Causette ne séduit pas que les annonceurs. Chaque mois, près de 150 000

lectrices dévorent ses pages dont 10% d'abonnées. Un public fidèle, de 15 à 92 ans, qui se situe majoritairement en province. La rédaction est composée de 95% de femmes. «On est toutes féministes, mais nous ne ressentons pas le besoin de l'afficher, précise Liliane Roudière. Cela nous empêcherait d'aborder tous les sujets qui nous intéressent avec la rigueur nécessaire. Ainsi, au lieu de traiter du sujet de la prostitution sous un angle militant, voire binaire, du genre «pour ou contre», nous préférions réaliser un dossier transversal de 17 pages dans lequel nous donnons la parole à de nombreuses femmes. Au terme de cette enquête, nous pouvons démontrer que l'immense majorité des prostituées sont victimes de la traite des êtres humains.» De l'information étayée, sans sensationnalisme, qui est également susceptible d'intéresser les hommes. L'une des clés du succès de *Causette*, sans aucun doute.

0% prise de tête et 100% humour

Ce vent de fraîcheur et d'intelligence répond non seulement aux attentes du public et des annonceurs mais aussi... des journalistes. «De plus en plus de pigistes travaillant pour d'autres titres de la presse féminine demandent à nous rejoindre», glisse, non sans fierté, la rédactrice en chef. Sans surprise, le concept de *Causette* est né de la réflexion d'une femme. Dépitée face aux contenus proposés par les magazines féminins, la compagne de Grégory Lassus-Debat lui lança un jour, en guise de défi: «Pourquoi tu ne créerais pas

un magazine féminin qui parlerait enfin aux femmes, qui aborderait des questions politiques et de société avec un véritable regard journalistique?». Collaborateur de *Charlie Hebdo*, de *l'Humanité* et de *France 5*, le jeune journaliste prit la balle au bond et monta son projet avec un crédit de 90 000 euros emprunté à des proches, notamment. Quatre ans plus tard, il est à la tête d'un des titres de presse les plus novateurs du marché.

Conscient qu'il doit son succès au bouche-à-oreille, le magazine n'hésite pas à aller à la rencontre de son public. Tous les deux ans, la rédaction organise ainsi «l'interminable Tea Party» proposant débats, concerts, dédicaces, expositions, etc. Il s'associe à la Petite organisation ultraféminine (POUF) qui monte des spectacles «0% prise de tête et 100% humour». Le public apprécie et partage son plaisir. «Le 8 mars 2012, pour la journée internationale du droit des femmes, j'ai reçu trois bouteilles de Madiran d'une lectrice productrice de vin dans le Sud-Ouest,» témoigne Liliane Roudière. Un plaisir à partager, comme les articles de *Causette*. 

Geen babeldera : Babel à Bruxelles

Courez, il ne reste plus que quelques jours. L'exposition «Babel», conçue par le palais des Beaux-Arts de Lille, est hébergée au Botanique jusqu'au 21 avril. Le mythe de Babel comme vous ne l'avez jamais imaginé...

Yves Kengen
Rédacteur en chef

L'imaginaire créé par le mythe de Babel est étonnant dans sa volubilité et sa fantasmagorie allégorique. Sans doute ramène-t-il l'homme à sa petitesse face à l'immensité de l'univers, ce qui lui ordonne de s'interroger sur

lui-même et sa place dans cet environnement dominateur. Cette exposition et les œuvres qui la composent s'inspirent du célèbre tableau de Brueghel, cette représentation d'une pyramide en spirale, inachevée, démesurée.



Jake et Dinos Chapman, «Fuckin Hell». Jérôme Bosch n'aurait pas renié cet enfer.



Yang Yongliang, «Heavenly city». Toute ressemblance avec un événement réel est purement fortuite (?).

S'emparant de cette source, une large brochette d'artistes de diverses disciplines ont largué les amarres et, surtout, renversé les barrières.

Peinture, photo, 3D, vidéo, installation, sculpture, architecture, collage, maquette, dessin, rien ne manque. Si la plupart des œuvres présentées sont à couper le souffle, on voudrait insister sur l'apport majeur de créateurs chinois dont la minutie, la démesure et la force évocatrice le disputent aux techniques les plus inattendues. Yang Yongliang et Du Zhenjun pour ne citer qu'eux, imaginent des mondes qui transpercent les limites mêmes de la science-fiction tout en recyclant des visions qui nous

sont familières. Étonnant. Quant à la dimension purement humaine, les frères Jake et Dinos Chapman, plasticiens britanniques, la dépeignent somptueusement dans toute l'expression de sa souffrance et de son insignifiance face à l'immensité de l'univers. On peut y voir l'évocation apocalyptique de Babylone, inspiratrice de bien des légendes.

Les Bruxellois apprécieront spécialement *La Tour de Babel en automne*, une œuvre d'Éric de Ville de Goyet, dont la tour est un collage construit uniquement à partir de photographies d'immeubles ixellois...

Une expo hautement symbolique, qui ne peut laisser personne indifférent tant il y en a pour tout le monde. ♦



Éric de Ville de Goyet, «La Tour de Babel en automne». Un petit air de pont du Germoir.



LE MOIS prochain

Dossier : Populaire, le populisme ?

Les succès électoraux se multiplient pour ceux que la presse qualifie volontiers de « populistes ». S'agirait-il d'une nouvelle idéologie politique ? Ou d'un avatar de la démocratie ? « Espace de Libertés » tentera de décoder ce phénomène et d'en cerner les dangers ou, le cas échéant, les avantages.

Monde

Après la Birmanie, Jean Bernard nous emmène en Malaisie, ce pays dont on ne sait pas grand-chose –sinon qu'il héberge, bien malgré lui, les boat-people Rohingyas fuyant, justement, la Birmanie.

Europe

Mais que se passe-t-il donc à Chypre ? Paradis fiscal discret, refuge des oligarques russes, cette île gréco-turque a fait ces derniers temps plus titres dans la presse qu'elle ne compte d'habitants.

Libres ensemble

Les femmes sont à l'honneur: leur situation au Maroc, leur désaveu public que représente la suppression d'un subside à l'ASBL « SOS Viol », le débat sur l'avortement toujours ouvert...

Mais aussi du social, avec la question des intérimaires – nouvelles vaches à lait d'une croissance en panne...

Culture

Non, Vincent Solheid ne blasphème pas...



Devenez membre des Territoires de la Mémoire et parrainez un-e ami-e pour visiter le chantier «Mnema, Cité Miroir» à Liège, le 28 avril 2013.

Plus d'informations et inscription sur <http://www.territoires-memoire.be/soutenez-nous/devenir-membre>



ANNONCES

Musique, ciné, livres, conférences... les bonnes énergies



dossier DES ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES DES ÉTUDIANT-E-S: LA FEF ET L'UNÉCOF

Éduquer n°96 vient de paraître.

Qui sont les organisations représentatives des étudiant-e-s? Quels sont leurs rôles et leurs statuts? Quels sont leurs fonctionnements? Quelles sont leurs actions pour quels positionnements? Quelle militance? Qui sont ces étudiant-e-s qui s'engagent? Éléments à part entière du paysage de l'enseignement supérieur, nous avons voulu en savoir plus sur les structures qui organisent la représentativité et la défense des droits des étudiant-e-s: la FEF et l'Unécof.

Pour nous contacter :
 Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl
 Rue de la fontaine, 2 – 1000 Bruxelles
 02/511.25.87 - eduquer@ligue-enseignement.be
www.ligue-enseignement.be

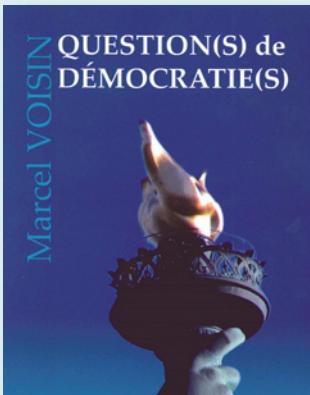
Question(s) de démocratie(s)

Remettre en question le modèle prétendument démocratique, s'interroger sur les valeurs en jeu et poser des questions précises au système qui nous gouverne et qui s'apparente de plus en plus à la ploutocratie... Avec ce livre, Marcel Voisin avance une série de pistes pour redynamiser l'idéal laïque, ainsi que les valeurs démocratiques. Une somme d'espérances condensées qui évitent les pièges de l'utopisme.

Marcel Voisin, *Question(s) de démocratie(s)*, préfacé par Pierre Galand, Arquennes, Memogrames, 2013, coll. «Les carnets de l'Olympe», 232 pages.

En vente au prix de 23 euros (sur commande)

Éditions Memogrames:
 02 465 80 29 - memogrames@yahoo.fr
<http://memogrames.skynetblogs.be>



La Pensée et les Hommes

À la radio
 Tous les samedis sur La Première vers 19h05 (ou 22h30)

À la télévision
 Le livre maçonnique, un marché discret?
 Masonica, première journée du livre maçonnique à Bruxelles
 Jiri Pragman et Jacques Lemaire

MARDI 9 AVRIL	VENDREDI 12 AVRIL
Fin de soirée sur la UNE	18h55 sur la TROIS

DIMANCHE 14 AVRIL	SAMEDI 20 AVRIL
9h20 sur la UNE	10h30 sur la UNE

MERCREDI 1 ^{er} MAI
18h55 sur la TROIS

MARDI 23 AVRIL	VENDREDI 26 AVRIL
Fin de soirée sur la UNE	18h55 sur la TROIS

DIMANCHE 28 AVRIL	SAMEDI 4 MAI
9h20 sur la UNE	10h30 sur la UNE

MERCREDI 15 MAI
18h55 sur la TROIS

Une éthique libérée et libératrice
 Une méthode de réflexion philosophique pour les enfants... et pour les autres
 Nicole Decostre et Jacques Lemaire

Voyage au coeur de l'Évras
 Pour une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle à l'école
 Un reportage sur la situation de l'Évras en Belgique
 Une coproduction CLAV/CAL

La Ligue pour l'abolition des lois réprimant le blasphème et le droit de s'exprimer librement (LABEL) et le Centre de recherche en philosophie de l'ULB vous invitent
le mardi 23 avril 2013 à 20h à une conférence-débat
Blasphème: offense ou liberté de s'exprimer ?

Avec Mgr André Léonard (archevêque de Malines-Bruxelles) et Guy Haarscher (professeur honoraire à l'ULB)

Lieu: ULB, campus du Solbosch, auditoire K, avenue Buyl 87A, 1050 Bruxelles
 Entrée gratuite

ECOLES OFFICIELLES • ECOLES CITOYENNES



SCIENCES EN SCENE 2013

La finale aura lieu à Bruxelles
à la Salle Dupréel ULB,

le 27avril 2013
à partir de 14h.

Adresse : 44, avenue Jeanne,
1050 Bruxelles.

La séance sera présentée par
Thomas Van Hamme.



www.sciencesenscene.be

CONTACT
Nicola Bourgaux 02 627 68 53

Éditeur responsable : Eliane Deprost, CAL, campus Flagey ULB, CP2256, 1050 Bruxelles

